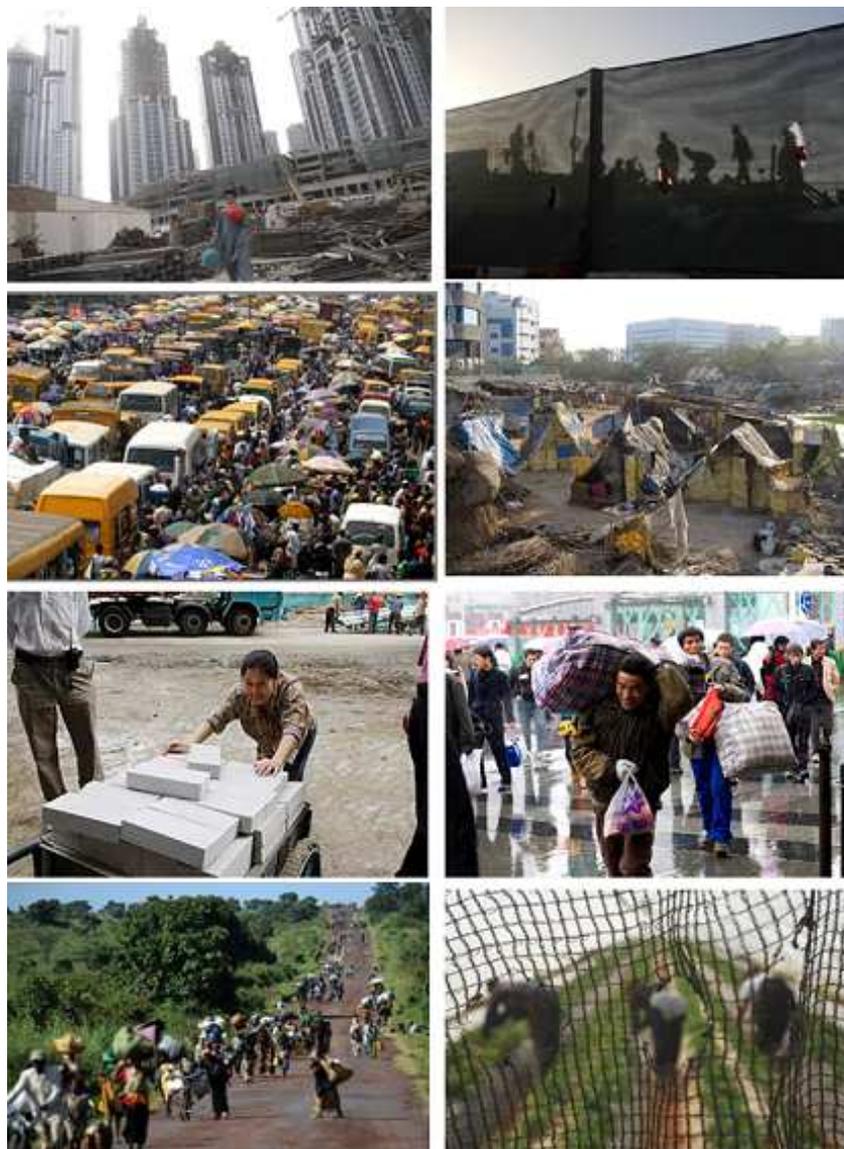


**CADRE D'INTERVENTION TRANSVERSAL (CIT)  
MIGRATIONS INTERNES ET INTERNATIONALES  
2010-2013**



## TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF .....	4
INTRODUCTION & OBJECTIFS DU CADRE D'INTERVENTION TRANSVERSAL .....	6
<b>I. COMPRENDRE LES ENJEUX LIES AUX MIGRATIONS ET LEURS LIENS AVEC LE DEVELOPPEMENT ..</b>	<b>7</b>
1) Présentation des flux de mobilités internes et internationales .....	7
1.1 Migrations internes .....	7
1.2 Migrations internationales .....	8
2) Facteurs explicatifs des migrations internes et internationales .....	12
2.1 Les facteurs économiques .....	12
2.2 Les facteurs sociaux, éducatifs et culturels .....	12
2.3 Les facteurs environnementaux .....	13
2.4 Les facteurs sanitaires .....	13
3) Politiques influençant les flux de mobilité .....	14
3.1 Des politiques nationales influençant les flux migratoires .....	14
3.2 Des politiques régionales favorisant un système de circulation plus fluide .....	14
3.3 Des politiques internationales visant à gérer les flux migratoires .....	14
4) Impacts des flux migratoires internes et externes sur le développement des pays d'origine des migrants .....	15
4.1 Migrations et répartition de peuplement .....	15
4.2 Migrations et emploi .....	15
4.3 Répartition des revenus et transferts d'argent des migrants .....	16
4.4 Migrations et capital humain .....	18
4.5 Migrations et santé .....	19
4.6 Stabilité et instabilité sociales liées aux flux migratoires .....	19
4.7 Migrations et droits humains .....	19
5) Prospective et évolution des flux migratoires : enjeux futurs .....	20
5.1 Les migrations et le défi démographique .....	20
5.2 Les migrations et le défi alimentaire .....	22
5.3 Les migrations et le défi de la cohésion urbaine .....	23
5.4 Les mobilités et le défi énergétique .....	23
5.5 Les migrations face aux défis environnemental et climatique .....	24
5.6 Les migrations et le défi sécuritaire .....	25
5.7 Les migrations et le défi du financement du développement .....	26
5.8 Le défi de la gouvernance mondiale des migrations .....	26
<b>II. AGIR .....</b>	<b>27</b>
1) Quelques connexions identifiées entre les projets AFD et les mobilités humaines .....	27
1.1 Territoires et mobilités : localisation des projets AFD, attractivité des territoires et déplacements de populations .....	27
1.2 Insertion économique : emplois et capital humain .....	27
1.3 Financement de projets de développement et secteur privé .....	28
1.4 Ressources naturelles et climat .....	28
1.5 Conflits .....	28
2) Prendre en compte les enjeux migratoires à l'AFD .....	28
2.1 Eléments de contexte stratégiques : CICID, POS2 .....	29
2.2 Modalités de prise en compte des mobilités internes et internationales dans les documents stratégiques et opérationnels de l'AFD .....	29
3) Appui, sensibilisation et formation des services opérationnels .....	33
4) Comprendre, analyser et prévoir : programme de production intellectuelle .....	34
<b>III. PARTENAIRES .....</b>	<b>36</b>
1) Les partenaires ministériels (MIINDS, DGTPE, MAEE, MOM) .....	36
2) Les partenaires non-gouvernementaux et organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) au Nord .....	36
3) Les partenariats au Sud : institutionnels, société civile, secteur Privé .....	37

<b>4) Les collectivités locales .....</b>	<b>37</b>
<b>5) Les partenaires européens et multilatéraux du développement .....</b>	<b>38</b>
<b>6) Les partenaires privés et financiers (banques, entreprises...) .....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>39</b>
Annexe 1 : Liste des acronymes	
Annexe 2 : Bibliographie	
Annexe 3 : Définitions	
Annexe 4 : Flux migratoires internes – Chiffres complémentaires	
Annexe 5 : Déplacés internes dans le monde	
Annexe 6 : Flux migratoires internationaux – Chiffres complémentaires	
Annexe 7 : Eléments de démographie contemporaine et prospective	
Annexe 8 : Migrations internationales et développement. Activités des partenaires européens, africains et multilatéraux du développement	

Toutes demandes d'informations concernant le Cadre d'intervention transversal de l'AFD consacré aux migrations internes et internationales peuvent être transmises à [lahmanis@afd.fr](mailto:lahmanis@afd.fr) et [lucasv@afd.fr](mailto:lucasv@afd.fr).

## RESUME EXECUTIF

Afin de répondre à l'intérêt croissant que suscitent les mobilités humaines tant pour les agences de développement que pour les Etats et partenaires, l'AFD s'est attachée à structurer sa démarche d'internalisation de ces enjeux dans ses stratégies et opérations. Suivant une approche originale, les mobilités sont ici considérées sous toutes leurs formes, internes et internationales, de l'exode rural à la mobilisation des diasporas.

Le Cadre d'Intervention Transversal (CIT) de l'AFD sur les migrations internes et internationales (Sud-Sud et Sud-Nord) permettra donc, sur la base de la logique d'analyse proposée, de mieux prendre en compte :

- les populations migrantes, internes et internationales, forcées ou non, affectées par les projets mis en œuvre par l'AFD, considérant leurs vulnérabilités particulières ;
- les contextes locaux, socioéconomiques, éducatifs, sanitaires ou environnementaux, limitant les opportunités locales de développement et d'insertion ;
- les enjeux liés aux équilibres territoriaux des pays d'intervention, en particulier l'équilibre entre villes et campagnes ;
- les flux financiers des migrants, leurs impacts et leurs potentiels de synergie avec les projets d'appui au secteur privé, à l'investissement productif et à la croissance mais aussi de développement local, notamment rural ;
- les problématiques liées à la fuite des compétences des migrants qualifiés vers les zones urbaines, les pôles régionaux ou internationaux, pour définir des appuis plus adaptés en matière de formation professionnalisante et d'emploi.

Dans l'optique d'une intégration de ces enjeux dans les stratégies opérationnelles et partenariales, une démarche en 3 temps est suggérée.

1) **Renforcer la compréhension interne des interactions entre les projets AFD, les mobilités et le développement.** Pour ce faire, le CIT migrations internes et internationales présente les enjeux liés à la répartition du peuplement, aux bassins d'emploi, aux revenus et transferts d'argent, aux transferts d'innovations et de compétences ou à la stabilité sociale. Il permet également une sensibilisation des équipes sur les défis futurs autour de ces mobilités, qui imposent un positionnement amont. Ces défis sont de plusieurs ordres : démographiques, alimentaires, sociaux, financiers, énergétiques, environnementaux, climatiques ou sécuritaires.

2) **Faciliter l'intégration de la réflexion sur les mobilités par les équipes opérationnelles.** Dans cette optique, une série de questionnements spécifiques sont préconisés afin de faciliter cette intégration dans les CIP, CIR, CIS et projets de l'AFD. Cet objectif sera poursuivi en 2 étapes progressives :

- **Test de la démarche** auprès d'agences pilotes (Haïti, Syrie, Turquie et Côte d'Ivoire pré-identifiés) et auprès de divisions sectorielles (santé, éducation, climat) lors de la refonte programmée de leur CIP et de leur CIS.
- Promotion d'une **intégration plus systématique** des questionnements présentés ci-dessous dans **l'ensemble des stratégies opérationnelles.**

### **Certains questionnements relèvent du contexte d'intervention des projets AFD:**

- Quel est le poids des migrants (émigration – y compris vers la France -, immigration, migrations internes) dans la démographie nationale et régionale ?
- Quelles sont les implications des stratégies nationales et régionales de l'AFD sur les équilibres territoriaux, sur la répartition de la population et la cohésion sociale ?
- Comment prendre en compte les spécificités liées aux migrants forcés et réfugiés présents dans le pays ou la région et leurs implications sur la stabilité de la zone ?
- Quels sont les défis actuels et futurs du pays/de la région et leurs liens avec les migrations (croissance démographique, urbanisation, emplois des jeunes, production alimentaire, dégradation de l'environnement,...). Comment les opérations AFD influencent-elles ces défis ?
- Quel est le poids de la mobilité, voire de l'exode des compétences au niveau local et régional et quels sont les secteurs les plus affectés ?
- Quel est le poids des transferts d'argent des migrants internationaux sur la balance des paiements du pays/des économies de la région (niveau macro) ? Quel est le poids de la crise actuelle sur le volume de ces

transferts ? Quelle est la proportion de ménages dépendant des transferts internes et internationaux et impliquent-ils des démarches d'investissements ?

**D'autres questionnements relèvent des opportunités opérationnelles :**

- Le pays/la région disposent-ils de politiques publiques spécifiques concernant les migrations, les diasporas, les transferts, la fuite des compétences, les migrations temporaires ? Quels impacts ces politiques incitatives ou dissuasives ont-elles sur le développement du pays ? Quelles opportunités pour l'AFD ?
- Comment favoriser une approche institutionnelle de ces questions pour une meilleure adaptation des politiques publiques qui en découlent ?
- Quels sont, par secteur, les projets susceptibles de favoriser le développement d'opportunités d'emploi et de croissance sur l'ensemble du territoire ? Ou doit-on cibler certaines régions ? Comment favoriser l'accès aux services de base des populations des régions défavorisées ?
- Quels partenariats possibles avec les diasporas ? En termes de mobilisation des compétences ? En termes d'investissement productif des transferts ?

La chargée de mission Développement solidaire placée à la DTO (au sein de SFP) et la CAES seront les principaux référents d'appui à la mise en œuvre du processus qui pourra faire l'objet de missions pays spécifiques. La production intellectuelle de l'AFD, identifiée tant au niveau du siège que des agences, devrait faciliter l'identification de secteurs d'intervention intégrant un volet mobilité et diaspora.

**3) Une troisième partie du CIT migrations internes et internationales identifie les partenariats grâce auxquels l'AFD parviendra à une mise en œuvre de cette logique d'internalisation des enjeux de mobilités.**

Les ministères de tutelle de l'AFD constituent des acteurs privilégiés de cette démarche, ainsi que les différentes diasporas et les institutions des pays d'origine.

La mise en œuvre collective de ce Cadre d'intervention transversal devrait permettre à l'AFD de figurer en tête des agences de développement ayant favorisé l'intégration des enjeux de mobilité dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Elle devrait déboucher tant sur une meilleure prise en compte et protection des déplacés que sur une plus grande insertion des activités des diasporas dans les dynamiques globales de développement local, social et économique promues par l'AFD.

## INTRODUCTION & OBJECTIFS DU CADRE D'INTERVENTION TRANSVERSAL

Inséparables de l'histoire de l'humanité et du peuplement des cinq continents, les migrations font, depuis le début des années 2000, l'objet d'une attention particulière des acteurs du développement tant dans leur caractère interne qu'international. La population des villes, notamment, a été multipliée par 10 entre 1900 et 2000 et 40% de cet accroissement est lié aux migrations internes. Au niveau international, les migrations attirent toujours plus de candidats formant une communauté de 200 millions de personnes en mouvement, ayant décidé (ou non) d'expérimenter une vie hors de leurs pays de naissance. Ces mobilités rendent le monde globalisé toujours plus interdépendant. Elles mettent en lumière des inégalités socio-économiques et démographiques grandissantes, à l'échelle locale comme internationale.

Ces dynamiques de peuplement affectent les activités des partenaires du développement. Elles influencent les géographies d'intervention, là où les populations se regroupent, notamment en ville, et là où des contreparties financières et professionnelles peuvent être plus facilement identifiées. Elles interrogent l'efficacité des processus de développement engagés. Elles font émerger de nouveaux acteurs transnationaux du développement, les diasporas, impliquées dans le développement de leurs pays d'origine, notamment au travers des transferts d'argent qui représentent aujourd'hui des montants 3 fois supérieurs à ceux de l'aide publique au développement.

Cette proximité entre la thématique migratoire et les enjeux de développement interroge l'AFD sur la façon de parvenir à une meilleure compréhension et à une prise en compte des phénomènes migratoires et des migrants dans sa stratégie. Etant donné les liens existants entre les migrations internes et internationales, il a été décidé de travailler à l'élaboration d'un cadre d'intervention transversal AFD prenant en compte le phénomène de la mobilité dans sa globalité, tant interne qu'internationale, au-delà de la focalisation récente sur la dimension internationale des migrations. Les facteurs déterminants des migrations internes et internationales restent en effet proches : inégalités de développement, perspectives d'emplois, revenus et conditions de vie figurent comme quelques-unes des causes profondes communes à ces deux types de migrations.

Cette approche originale de l'AFD concernant les migrations constitue en soi un défi. Elle se distingue des orientations prises par les autres partenaires bilatéraux ou multilatéraux du développement, appréhendant actuellement les migrations sous le prisme premier des mobilités internationales, et notamment des transferts d'argent des migrants et de la mobilité internationale des personnes qualifiées originaires des pays en développement. Une approche plus globale permettra à l'Agence d'éviter de traiter les migrations en interne de façon cloisonnée et restreinte à quelques personnes ressources. Elle permettra également de dépasser une appréhension principalement Sud-Nord des enjeux de mobilité.

Afin de faciliter cette prise en compte transversale des déplacements humains et de leurs enjeux pour le développement, un travail didactique de questionnement des enjeux liés aux migrations et de leurs liens avec les opérations AFD a été mené en interne afin de déboucher sur l'élaboration d'une stratégie partagée. Ce présent cadre d'intervention transversal est issu de cet exercice et visera ainsi une meilleure prise en compte stratégique et opérationnelle par l'AFD :

- des populations migrantes, internes et internationales, forcées ou non, affectées par les projets mis en œuvre par l'AFD, considérant leurs vulnérabilités particulières ;
- des contextes locaux, socioéconomiques, éducatifs ou environnementaux, limitant les opportunités locales de développement et d'insertion ;
- des enjeux liés aux équilibres territoriaux des pays d'intervention ;
- des flux financiers des migrants, de leurs impacts et potentiels de synergie avec les projets d'appui au secteur financier et privé mais aussi de développement local, notamment rural ;
- des problématiques liées à la fuite des compétences des migrants qualifiés vers les zones urbaines, les pôles régionaux ou internationaux, pour définir des appuis plus adaptés en matière de formation professionnelle et d'emploi.

Ainsi, ce CIT migrations internes et internationales est articulé autour de 3 enjeux et objectifs :

- ❖ **Comprendre les dynamiques migratoires** et leurs enjeux pour les pays en développement ;
- ❖ **Définir une approche interne à l'AFD** pour mieux appréhender les migrations internes et internationales dans ses projets et stratégies ;
- ❖ **Identifier les champs de coopérations de l'AFD avec ses partenaires** sur ces thèmes (Ministères de tutelle, collectivités locales, société civile, partenaires européens et multilatéraux).

## I. COMPRENDRE LES ENJEUX LIES AUX MIGRATIONS ET LEURS LIENS AVEC LE DEVELOPPEMENT

Adopter une approche d'internalisation des enjeux de mobilités humaines au sein de l'AFD implique une meilleure compréhension du poids de celles-ci pour le développement des pays dans lesquels l'Agence est amenée à intervenir. Cette première partie se propose donc de revenir sur l'état des flux migratoires actuels, tant internes aux pays en développement qu'internationaux comme sur la diversité des facteurs influençant les décisions de départ. Toujours dans une optique d'appréhension des connexions entre les migrations et le développement, nous reviendrons sur l'influence des politiques migratoires sur la mobilité des ressortissants des pays en développement et sur les implications développementales des migrations. Enfin, nous tenterons d'identifier les facteurs à même d'influencer les tendances des flux migratoires dans les 50 prochaines années et les défis qui se poseront tant aux individus en mouvement qu'aux pays d'intervention de l'AFD.

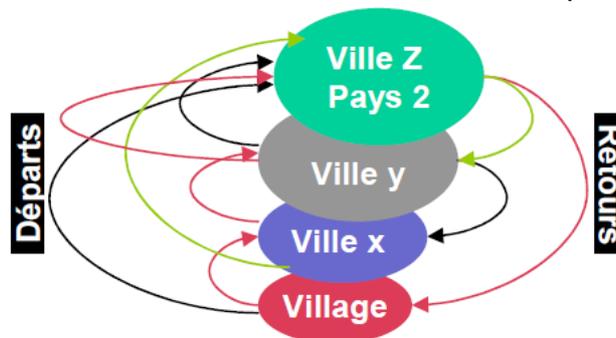
### 1) Présentation des flux de mobilités internes et internationales

Le 20<sup>ème</sup> siècle a connu plus de mouvements de personnes qu'aucune autre période, en lien évident avec la démographie, comme avec des opportunités de mobilité de plus en plus développées dans un monde où les distances géographiques et culturelles se réduisent quotidiennement, en raison des modes de transports rapides et à moindre coût ou en lien avec le développement des technologies de l'information et de la communication. Etant donné leur poids démographique global, les ressortissants des pays en développement figurent aujourd'hui comme les plus à même de poursuivre une mobilité, tant interne qu'internationale, que ce soit par choix ou dans l'optique de conditions de vie et de travail plus favorables. Analysons ici ces phénomènes.

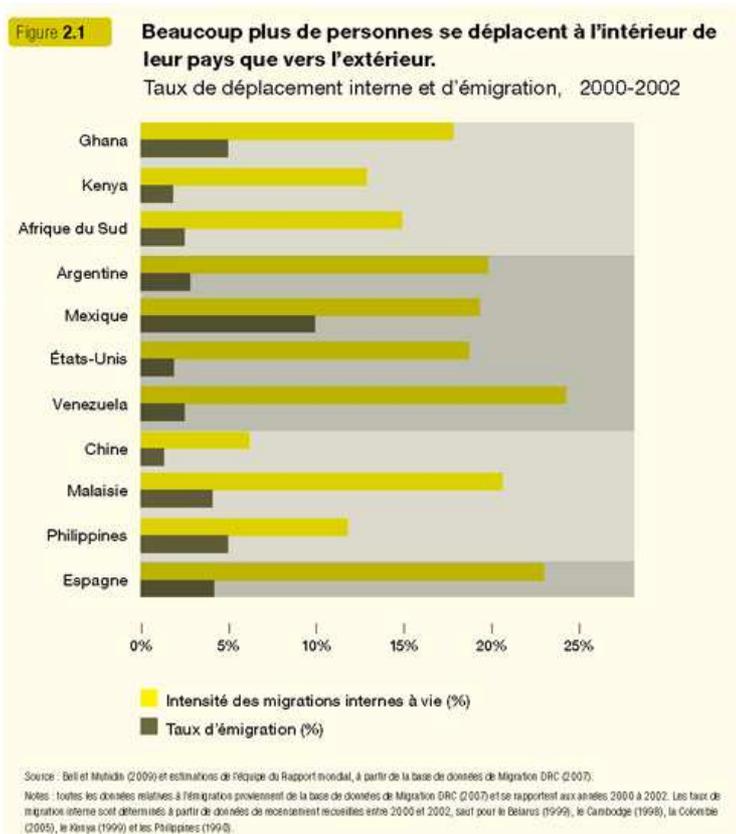
#### 1.1 Migrations internes

Les mobilités internes sont dynamiques et variées. Elles peuvent intervenir entre zones rurales, d'une zone rurale à une zone urbaine, entre zones urbaines ou de façon circulaire. Elles peuvent susciter une migration vers l'international, avec ou sans retour, créant dans certaines situations un vide au niveau du pays de départ et favorisant ainsi à leur tour une mobilité interne.

#### DIVERSITE DES SCHEMAS MIGRATOIRES INTERNES ET INTERNATIONAUX (COMPRENANT LES RETOURS)



Aborder les migrations c'est envisager des processus dynamiques complexes, comprenant des lieux de départs, d'arrivée et parfois de retour. Ces mobilités internes peuvent concerner une frange importante de la population des pays en développement (30% de la population indienne) et sont créatrices de richesses non négligeables (16% du PIB chinois serait lié aux migrations internes de chinois ruraux travaillant dans les secteurs manufacturier et industriel) (King et al., 2008).



Source : PNUD, 2009

L'exode rural dans les pays en développement et le fort taux de croissance urbaine du monde en développement constituent les représentations les plus notables de ces mobilités internes. Les migrations internes aux pays en développement, conjuguées à une importante croissance démographique ont favorisé l'émergence de pôles urbains dont la force attractive reste difficilement maîtrisable. Entre 1900 et 2000, la population urbaine a été multipliée par 10 passant de 262 millions (163 millions dans les pays développés, 99 millions dans les pays en développement) à 2 856 millions (882 millions dans les pays développés, 1 974 millions dans les pays en développement) (King et al., 2008). On estime que 40% de l'urbanisation des pays en développement asiatiques, africains et latino-américains, est issue des migrations internes (King et al., 2008).

Telles que présentées dans le Cadre d'intervention stratégique "collectivités locales et développement urbain" de l'AFD, ces tendances vont se poursuivre puisque les pays en développement devraient passer d'un taux d'urbanisation actuel de 44% (contre 74% pour les pays développés), à une urbanisation de 70% de leurs populations en 2050 (UN-Habitat, 2008) (cf. annexe 4). Cette croissance urbaine, variable en fonction des régions du globe est en partie liée à l'apport des populations migrantes, en parallèle de la croissance démographique in situ des villes.

## 1.2 Migrations internationales

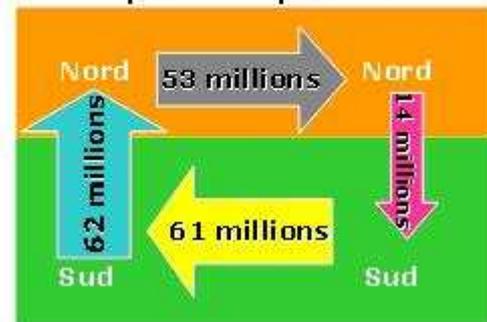
Comparées aux migrations internes, les mobilités internationales restent limitées, tout en faisant l'objet d'une attention plus particulière de la communauté internationale. D'après la division population des Nations Unies, qui a mis à jour ses données et prévisions en 2008, le stock de migrants internationaux représente, 3% de la population mondiale environ (190 millions, UN DESA, 2009). En 2005, 37% du volume total de migrants internationaux étaient issus des pays en développement. Ainsi, 28% des migrants internationaux étaient originaires d'Asie; 33,6% d'Europe; 23,3% d'Amérique du Nord; 9% d'Afrique; 3,5% d'Amérique Latine et des Caraïbes; 2,6% d'Océanie (NU, 2005 ; NU, 2007). Les femmes représentent à présent la moitié de cette population migrante.

Les mouvements transfrontaliers de personnes peuvent être à la fois temporaires, circulaires, permanents ou de retour, volontaires ou forcés. Comme tout phénomène dynamique, il est difficile de disposer de données en temps réel concernant les lieux de résidence de ces migrants (cf. définitions en annexe 3). Les statistiques peinent à rendre compte de cette complexité comme à quantifier la mobilité intermédiaire des migrants, qu'elle soit effectuée vers d'autres pays de destination ou qu'elle soit de retour.

Les données des Nations Unies nous permettent toutefois de dégager de grandes tendances de flux au niveau international, mettant en avant tant le poids des migrations Nord-Sud que Sud-Sud. Ainsi, les flux de mobilité entre pays en développement représentent des mouvements de personnes tout aussi importants quantitativement parlant que les mobilités effectuées en direction des pays occidentaux.

- ❖ Mobilités Nord-Nord (53 millions de personnes),
- ❖ Mobilités Nord-Sud (14 millions de personnes),
- ❖ Mobilités Sud-Sud (61 millions de personnes),
- ❖ Mobilités Sud-Nord (62 millions de personnes)

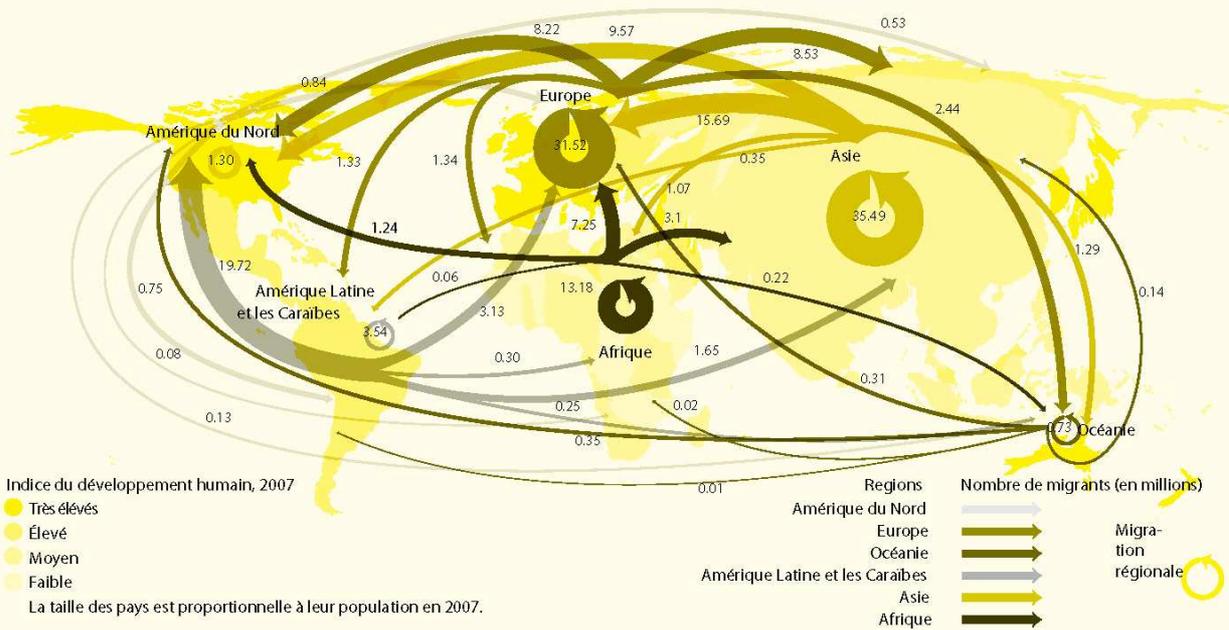
**Stock de migrants répartis entre 3 types quasiment équivalents**



(Source : UN DESA, 2007).

Il importe par ailleurs de souligner que ces mobilités internationales restent largement régionalisées, comme le présente le schéma du PNUD présenté ci-dessous.

**Carte 2.1 La majorité des mouvements sont internes aux régions : origine et destination des migrants internationaux vers 2000**



Source : Estimations de l'équipe du Rapport mondial, à partir de la base de données de Migration DRC (2007).

Source : PNUD, 2009

Ces flux migratoires internationaux sont en évolution. Depuis les années 60, les destinations des migrants se sont diversifiées : seuls 30 pays accueillait plus d'un demi-million de migrants en 1960 contre 64 en 2005, ce qui transforme une large majorité des pays en zones à la fois de départ et d'accueil de migrants, empêchant toute simplification des analyses (OIM, 2005). Cependant, les trois quarts de l'ensemble des migrants recensés dans le monde en 2005 se répartissaient dans 28 pays seulement. Les Etats-Unis en abritant un sur cinq (38 millions en 2005) et constituant la principale zone d'attractivité mondiale tant pour les ressortissants du Nord que du Sud. La France se situe au 5<sup>ème</sup> rang des pays d'accueil de migrants avec 3,4% des flux mondiaux de migrants entrants (UN DESA, 2007). Les pays du Golfe, constituent une nouvelle zone d'accueil importante, notamment pour les migrants originaires d'Asie du Sud Est.

Les pays à revenus élevés ont, par contre, dans l'ensemble, enregistré la plus forte augmentation du nombre de migrants internationaux entre 1990 et 2005 (41 millions de personnes). Ainsi, en 2005, 115 millions de migrants internationaux vivaient dans des pays développés et 75 millions dans des pays en développement (NU, 2006). D'après les Nations Unies, les migrants représentent 9,5% de la population en moyenne dans l'ensemble des pays industrialisés et 1,4% dans les pays en développement (UN DESA, 2008).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la croissance des flux migratoires en direction des pays développés. Le premier est l'ouverture plus importante réalisée par des grands pays d'accueil (Etats-Unis, Canada, Allemagne, Australie), en particulier en direction des migrants qualifiés via des systèmes d'immigration sélective. Le deuxième facteur d'explication tient à l'augmentation du niveau d'éducation dans les pays en développement qui augmente les possibilités pour les ressortissants des pays en développement d'être acceptés dans les pays de destination. Le troisième facteur tient à la complémentarité entre échanges de capitaux, échanges commerciaux et mouvements de personnes. La croissance des deux premiers flux, très nette au moins jusqu'à l'été 2008, a vraisemblablement entraîné, surtout entre pays développés, une hausse des flux de migrants. Enfin, une dernière explication tient à l'élévation du niveau de revenu dans le monde en développement. En effet, la théorie économique (Docquier, 2006) indique que la hausse de revenu d'un pays en développement peut dans un premier temps entraîner une hausse du taux d'émigration. Dans ce contexte en effet, l'incitation à migrer ne diminue que marginalement quand la possibilité d'émigrer augmente elle beaucoup plus massivement.

## Focus : les migrations vers la France en quelques chiffres

Les flux d'entrée de ressortissants européens et maghrébins représentent une grosse majorité des migrations vers la France. Depuis les années 1980, les migrations issues des pays d'Afrique sub-saharienne sont en croissance tout en représentant moins de 10% des flux.

### Répartition des immigrés en France par pays d'origine

(Source : INSEE, 2005)

Pays d'origine	1962	1968	1975	1982	1990	1999	
	en %	effectifs					
Europe	78,7	76,4	67,1	57,3	50,4	45,0	1 934 144
Espagne	18,0	21,0	15,2	11,7	9,5	7,4	316 232
Italie	31,7	23,8	17,2	14,1	11,6	8,8	378 649
Portugal	2,0	8,8	16,8	15,8	14,4	13,3	571 874
Pologne	9,5	6,7	4,8	3,9	3,4	2,3	98 571
Autres pays d'Europe	17,5	16,1	13,1	11,8	11,5	13,2	568 818
Afrique	14,9	19,9	28,0	33,2	35,9	39,3	1 691 562
Algerie	11,6	11,7	14,3	14,8	13,3	13,4	574 208
Maroc	1,1	3,3	6,6	9,1	11,0	12,1	522 504
Tunisie	1,5	3,5	4,7	5,0	5,0	4,7	201 561
Autres pays d'Afrique	0,7	1,4	2,4	4,3	6,6	9,1	393 289
Asie	2,4	2,5	3,6	7,9	11,4	12,7	549 994
Turquie	1,4	1,3	1,9	3,0	4,0	4,0	174 160
Cambodge, Laos, Vietnam	0,4	0,6	0,7	3,0	3,7	3,7	159 750
Autres pays d'Asie	0,6	0,6	1,0	1,9	3,7	5,0	216 084
Amérique, Océanie	3,2	1,1	1,3	1,6	2,3	3,0	130 394
Non déclaré	0,8	0,1	///	///	///	///	///
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>///</b>
Effectifs	2 861 280	3 281 060	3 887 460	4 037 036	4 165 952	4 306 094	4 306 094

Source : Insee, Recensements de la population, 1962-1999.

### Entrée de personnes en France étrangères par nationalité (voies légales) – En milliers de personnes

(Source : OCDE, 2009)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Algeria	12,221	16,747	11,396	12,419	15,028	23,446	28,548	27,934	24,755	25,412	23,107	22,315
Morocco	10,296	16,133	14,275	17,359	19,142	21,778	22,554	22,162	19,976	19,173	17,925	19,214
Turkey	5,072	6,782	5,753	6,613	6,887	8,515	8,614	9,069	8,879	8,263	7,599	7,73
Tunisia	3,601	5,331	4,041	5,588	6,596	7,779	9,438	8,866	7,95	8,219	7,764	7,854
Cameroon	1,271	2,368	1,428	1,849	2,444	2,851	3,425	4,101	4,261	4,362	3,85	3,709
China	2,834	5,784	1,762	1,811	2,349	1,866	2,416	2,919	2,79	4,321	3,72	3,952
Côte d'Ivoire	1,491	2,5	1,393	1,772	2,249	2,77	3,436	4,035	3,75	3,615	3,423	3,4
Congo	0,982	2,06	1,574	1,752	2,282	3,278	3,756	4,138	4,085	3,953	3,438	3,581
Mali	1,516	4,212	2,487	1,537	1,742	1,95	2,586	2,588	2,505	2,91	2,808	4,617
Haiti	1,865	1,929	1,436	1,821	2,157	2,089	2,688	3,068	3,182	2,828	2,367	2,228
Senegal	1,585	3,005	1,94	1,951	2,284	2,533	2,609	2,527	2,504	2,674	2,562	3,079
Russian Fed.	0,721	0,868	0,999	1,158	1,401	1,913	2,38	2,922	3,027	2,499	2,349	2,999
United States	2,766	2,533	2,692	2,58	2,578	2,415	2,3	2,625	2,356	2,25	2,045	2,283
Madagascar	0,968	1,423	1,249	1,523	1,672	1,868	1,948	1,872	1,855	1,933	1,8	1,626
Romania	0,641	0,877	0,919	1,16	1,46	1,516	1,588	1,796	1,734	1,85	2,393	3,655
Autres pays	26,625	38,176	29,409	30,982	36,606	37,665	38,084	40,932	42,257	40,822	41,732	43,712
<b>Total</b>	<b>74,455</b>	<b>110,728</b>	<b>82,753</b>	<b>91,875</b>	<b>106,877</b>	<b>124,232</b>	<b>136,37</b>	<b>141,554</b>	<b>135,866</b>	<b>135,084</b>	<b>128,882</b>	<b>135,954</b>

Afin de parvenir à mieux comprendre l'évolution de ces flux ainsi que l'interaction entre les projets AFD et les migrations, il importe de cerner la diversité des facteurs influençant la décision menant à une mobilité.

## **2) Facteurs explicatifs des migrations internes et internationales**

Les mobilités humaines sont la résultante d'une variété de facteurs économiques, sociaux, culturels, conflictuels, environnementaux ou sanitaires. Il n'existe donc pas de cause unique à ces phénomènes, même si certaines variables peuvent peser plus que d'autres et influencer le type de migration envisagé, temporaire ou permanente notamment. Comprendre les flux migratoires implique une analyse de ces différents facteurs, souvent interconnectés. Les partenaires du développement, dont l'AFD, de par leurs interventions peuvent être à l'origine ou influencer certaines de ces variables.

### **2.1 Les facteurs économiques**

La recherche d'une situation économique plus favorable et de sources de revenus constitue l'une des premières variables influençant actuellement les décisions de mobilité, qu'elles soient prises par un individu ou par une communauté (OCDE, 2008 ; IOM, 2009).

On assiste dans certains cas à une double inflexion dont l'analyse mériterait d'être approfondie : une répulsion des lieux de départs, parfois peu à même d'offrir des sources de revenus suffisantes comme une attraction, temporaire ou permanente, de certaines zones dynamiques, aux opportunités qualifiantes ou non.

Dans le premier cas, les besoins économiques des communautés et familles d'origine comme les faibles capacités d'absorption de la main d'œuvre par les économies locales (rurales, comme urbaines) peuvent entraîner la mobilité de certains de leurs membres (différentiel âge et sexe) (Losch, 2008). Les migrations permettent alors d'augmenter les revenus ou de favoriser une diversification des activités, limitant ainsi les risques de baisse brutale des ressources d'une famille, par exemple en cas de risque climatique (UN DESA, 2008<sup>2</sup>; IOM, 2009). Ces périodes de migrations temporaires peuvent par ailleurs parfois s'allonger jusqu'à devenir permanentes (UN DESA 2008<sup>2</sup>).

Les villes, ou toutes zones offrant services de base, éducation, santé, infrastructures, télécommunications, services économiques et entrepreneuriat, exercent une force attractive importante (UN DESA, 2008<sup>2</sup>). Elles sont perçues comme les lieux où trouver des opportunités d'emplois et d'éducation. Les migrations rurales-urbaines constituent en l'état actuel de l'environnement des phénomènes structurels, tendancielles et dynamiques. En parallèle, la faiblesse de développement des pôles urbains secondaires favorise, dans certains cas, les déséquilibres territoriaux, pouvant influencer l'orientation des migrations internes et les rythmes de croissances des pôles urbains principaux (cf. développement plus équilibré au Ghana qu'au Burkina Faso par exemple, Africapolis, 2008 ; Beauchemin et al., 2005).

La globalisation, le développement des transports à moindre coût et l'accès facilité aux moyens de communication permettent une découverte du monde et de ses inégalités socio-économiques et favorisent l'envie d'expérimenter des sociétés différentes de la sienne, au niveau national comme international (Freire, 2006). Ainsi, pour une frange inactive de la jeunesse des pays en développement, aux niveaux d'emploi parfois faibles, notamment en Afrique sub-saharienne (IRAM, 2009), l'émigration reste un moyen d'échapper au statut peu valorisant socialement de chômeur, y compris pour les diplômés victimes de la faiblesse du secteur formel (Withol de Wenden, 2004).

Dans un deuxième temps, se développent à l'international des flux migratoires de travail Sud-Sud ou Sud-Nord, liés au commerce, à l'attractivité de territoires plus riches et plus dynamiques, zones d'accueil d'investissements et donc d'appel de main d'œuvre et d'entrepreneuriat. Ces mobilités de travail à l'international peuvent également prendre une forme temporaire ou non. Les investissements chinois en Méditerranée, accompagnés de l'arrivée de main d'œuvre chinoise exécutant les projets d'infrastructures, ou encore les migrants d'Asie du sud-est participant à la réalisation des spectaculaires chantiers du Golfe constituent certaines des migrations de travail en mouvement (Chaponnière, 2008 ; PNUD, 2009).

Que ce soit dans le cadre de ses interventions relatives à la croissance, à l'emploi, la formation professionnelle ou le développement urbain, les projets financés par l'AFD interagissent avec ces préoccupations économiques influençant les mobilités.

### **2.2 Les facteurs sociaux, éducatifs et culturels**

La prise de décision migratoire peut également intervenir en interaction avec un certain nombre d'autres vecteurs tant sociaux, qu'éducatifs et culturels. Nous présenterons ici quelques unes de ces dynamiques toujours dans une optique d'appréhension des facteurs de mobilités dans les zones d'intervention de l'AFD.

Dans un premier temps, rappelons le rôle joué par les conflits sur la stabilité sociale et les déplacements forcés de population au niveau national ou transfrontalier. Il existe aujourd'hui 42 millions de réfugiés dans le monde, déplacés notamment en raison de situations de conflits ou de facteurs politiques et ethniques. (HCR, 2009).

Autre phénomène influençant les mobilités, notamment internes, les villes sont aujourd'hui perçues comme le lieu d'accès à la modernité, d'émancipation pour des jeunes, hommes ou femmes, pour lesquels les modes de vie ruraux sont en décalage de plus en plus important avec les images renvoyées par les médias nationaux et internationaux (Tremolières, 2009 ; Ravallion, 2007 ; Skeldon, 2008). Les villes, en interne ou à l'international peuvent également être perçues comme le lieu d'un meilleur accès à l'éducation et donc d'un tremplin pour les nouvelles générations même si ces migrations peuvent représenter des sacrifices pour les parents. Certaines traditions sociales, telles que l'investissement dans l'éducation au Maghreb en dehors du contexte économique local d'absorption, peuvent constituer par ailleurs des pratiques migratogènes (Skeldon, 2005).

On ajoutera que la perception du différentiel de niveau de vie entre pays en développement et pays développés croît avec le niveau de diplôme. L'incitation à migrer à l'international est donc plus forte pour les plus diplômés. Cet effet, conjugué à la sélectivité des politiques migratoires, a conduit à une hausse du taux d'émigration des plus diplômés au cours des années 1990, les moins diplômés migrant dans les mêmes proportions (Docquier, 2007).

Dans certaines sociétés, la migration représente un rite initiatique de passage vers l'âge adulte et constitue donc une valeur « en soi », au-delà des avantages économiques qui peuvent en être tirés. Ces mécanismes sont toutefois difficiles à distinguer des effets de réseaux ou de diaspora, et la dimension culturaliste ou non du fait migratoire reste un sujet de débat.

L'existence de réseaux sociaux dans d'autres lieux géographiques exerce par ailleurs une influence sur le choix des lieux de destination de ces humains en mobilité. Les dynamiques des diasporas sont désormais de mieux en mieux connues. Celles-ci abaissent très fortement le coût économique comme social et culturel, de la migration internationale (Docquier, 2007 ; Özden, 2006). Ceci explique pourquoi, une fois une taille minimale de diaspora atteinte, les flux migratoires s'intensifient nettement, en particulier lorsque les migrants déjà installés financent la migration de compatriotes plus jeunes.

Dans le cas de migrations internationales, le facteur linguistique et historique peut influencer le choix des lieux de destination (Wolton, 2008).

Que ce soit sur les questions liées aux conflits, à l'attractivité des villes et aux services d'éducation, les projets de l'AFD peuvent interagir avec les flux de mobilité.

### **2.3 Les facteurs environnementaux**

Phénomène accepté seulement depuis la fin des années 1990, l'état de l'environnement et des ressources naturelles, essentielles à la survie des espèces terrestres, humaines ou non, influence le besoin de migrations vers des lieux plus riches en ressources. Une fois le point de rupture des équilibres écologiques atteint, les opportunités de subsistance se trouvent affectées jusqu'à une fin de non retour et ne permettent plus de vivre dans l'environnement local. Les zones inondables ou en voie de désertification engendrent par exemple des flux de déplacés environnementaux (Gemene, 2007 ; UNEP, 2008). Les changements climatiques et leurs implications sur la dégradation des environnements locaux pourraient accélérer ces tendances, affectant par exemple les lieux de vie des urbains côtiers (Warner, 2009). Les interactions entre facteurs environnementaux et migrations restent, aujourd'hui, moins documentées que les phénomènes de transferts ou de fuite des cerveaux, néanmoins, il y a certainement là une piste très féconde de recherche et d'investigation.

De part ses interventions sur le climat, la biodiversité et les écosystèmes locaux, notamment la forêt, l'AFD interagit avec cette problématique environnementale, vectrice dans certains cas de mobilité humaine.

### **2.4 Les facteurs sanitaires**

Autre domaine affectant l'émigration, les problématiques sanitaires, peuvent être à l'origine d'une décision migratoire, souvent temporaire. Dans les zones où coexistent de part et d'autre d'une frontière des niveaux de soins très différents, la recherche de soins médicaux de qualité, y compris pour des affections courantes ou des accouchements peut être à l'origine de migrations pendulaires. On observe cette situation, par exemple, le long du fleuve Moroni, frontière entre le Surinam et la Guyane française. Toutefois, de récentes études menées par l'INSERM sur financement AFD ont mis en lumière que la recherche de soins n'apparaît que rarement comme la cause première de la décision migratoire<sup>1</sup>. Sur la base de ces résultats il est intéressant d'approfondir l'investigation

---

<sup>1</sup> Deux études menées par l'Inserm à la demande de l'AFD (Jolivet, 2009) semblent indiquer que les problématiques de santé sont de faibles déterminants migratoires. A Mayotte comme en Guyane, très peu d'hommes et de femmes immigrés déclarent ainsi avoir migré pour des raisons de santé, même ceux atteints de maladies chroniques (de 3 à 5% des migrants seulement évoquent la santé comme raison de leur migration). Concernant les migrations pour accouchement, il semble que, sur ces deux mêmes départements, le différentiel de qualité des soins entre les Comores (respectivement le Surinam) et Mayotte (respectivement la Guyane), soit le principal facteur de migration, loin devant l'acquisition possible de la nationalité française par les enfants issus de ces accouchements, car la loi française est assez largement méconnue des migrants.

des interactions entre interventions de l'AFD dans le domaine de la santé, des ressources humaines, de l'accessibilité des soins et les mobilités.

### 3) Politiques influençant les flux de mobilité

La mise en œuvre de politiques publiques ciblées concernant les flux migratoires et les migrants peut exacerber certains facteurs explicatifs des flux migratoires, tels que présentés ci-dessus. Ces politiques varient en fonction des moments historiques comme des pays et influencent les tendances migratoires, tant du point de vue des lieux de destinations que des flux et des catégories socioprofessionnelles concernées.

Trois niveaux de politiques (national, régional et international) peuvent être identifiés dans un contexte d'analyse des tendances et impacts des flux migratoires dans les pays d'intervention de l'AFD.

#### 3.1 Des politiques nationales influençant les flux migratoires

Certaines politiques peuvent chercher à favoriser **une mobilité interne** de population en influençant la création d'activités locales et d'infrastructures réparties sur l'ensemble du territoire. Les Etats tentent ainsi d'inciter l'installation de populations dans des zones déficitaires en peuplement (zones franches) ou en se focalisant sur certaines zones attractives de populations.

D'autres politiques faisant de l'émigration régionale et internationale un débouché professionnel à valoriser peuvent chercher à influencer des **mobilités régionales ou internationales ciblées sur quelques secteurs**. Ces démarches peuvent aboutir sur la structuration de filières d'exportation de main d'œuvre qualifiée dans des secteurs spécifiques, la filière marine aux Philippines en est un exemple (World Bank, 2009 ; Ruhs, 2006 ; Martin, 2009).

Enfin, certaines politiques macro-économiques s'avèrent fortement dépendantes des transferts d'argent des migrants au niveau de leur balance des paiements et ne peuvent se passer de cette source de financement du développement. L'émigration peut alors ne pas être freinée par les décideurs nationaux sachant que le stock de migrants doit être renouvelé pour assurer un simple maintien des flux de transferts (IMF, 2009 ; World Bank, 2009<sup>2</sup>). Les comportements des deuxième et troisième générations de migrants étant différents à l'égard des pays d'origine de leurs parents, ce phénomène mérite d'être étudié par ailleurs de façon plus approfondie.

#### 3.2 Des politiques régionales favorisant un système de circulation plus fluide

Un certain nombre de **politiques d'intégration régionale** concernent spécifiquement la mobilité des personnes et facilitent la circulation des travailleurs. La politique de libre circulation des ressortissants de la CEDEAO en est un exemple (Trémolières, 2009 ; OIM, 2009). Toujours en Afrique de l'Ouest, certaines initiatives favorisent la formation régionale des étudiants et aident leur intégration sur un marché du travail régional (pôles régionaux d'excellence, curricula identiques...). En Afrique Australe, un système de reconnaissance des diplômes, en matière paramédicale, facilite la mobilité professionnelle des ressortissants de la zone.

Autre exemple, certaines décisions politiques influencent le développement de secteurs dépendant de la main d'œuvre étrangère (agriculture...) pouvant favoriser notamment la mobilité régionale et **l'attractivité de travailleurs qualifiés dans certains secteurs** (Global Forum on migration and development, 2008, Commission européenne, 2005<sup>2</sup>).

#### 3.3 Des politiques internationales visant à gérer les flux migratoires

Certaines politiques visent une **gestion des flux de migrants légaux** : les politiques de visas et de double nationalité ; les partenariats régionaux ou bilatéraux concernant les mobilités; les politiques migratoires des principaux pays d'accueil de l'OCDE et de zones émergentes d'accueil (Pays du Golfe) ; comme les négociations commerciales dans le cadre du Mode 4 du GATT sur les services (et comprenant un volet mobilité humaine) peuvent chercher à influencer la mobilité vers certains pays en fonction de leurs capacités d'accueil, et peuvent favoriser l'émigration de certaines zones spécifiques, voire de certaines branches professionnelles (Global Forum on migration and development, 2008 ; OCDE, 2009).

De nombreux pays de l'OCDE mettent en place des **politiques migratoires ciblées** afin notamment de privilégier les migrations professionnelles, qualifiées et temporaires et de favoriser une diversité d'origine géographique des migrants (DGTPE, 2006 ; Cali, 2006 ; De Haas, 2007). Au travers des accords de gestion concertée des flux migratoires français ou de l'approche globale européenne sur la migration et l'asile, l'Union européenne participe de

---

Dans les deux cas, le différentiel de niveau de vie ou la volonté de procéder à un regroupement familial sont de très loin les premières motivations à ces « migrations de proximité ».

ce principe de renforcement du lien politique entre zones de départ, zones de transit et zone d'accueil. D'autres pays expérimentent des systèmes facilitant l'accueil d'une main d'œuvre étrangère sectoriellement identifiée, le plus souvent via la mise en place d'une fiscalité incitative : Singapour, par exemple, privilégie le recours à des employées de maison étrangères dans l'objectif de développer l'emploi féminin singapourien (Ruhs, 2006 ; Global Forum on migration and development, 2008).

Enfin, l'émergence de filières d'immigration irrégulière, impressionnantes du point de vue humanitaire (traversées maritimes comprises) influence la mise en place de politiques de gestion des flux migratoires et de limitation des arrivées. Celles-ci introduisent des volets consacrés aux migrations de transit et à la lutte contre les migrations irrégulières. Ces politiques visent également l'identification plus précise des besoins en migrations professionnelles comme des facteurs déclenchant la migration irrégulière (Commission européenne, 2005 ; Conseil de l'UE, 2008 ; Migreurop, 2009 ; UNHCR, 2009).

Cet ensemble de mesures prises par les Etats d'origine ou d'accueil des migrants, de façon plus ou moins concertée, peut influencer la géo-localisation comme la nature des flux migratoires. Dans ce contexte, la réflexion sur les migrations de main d'œuvre qualifiées ou peu qualifiées, temporaires, circulaires ou permanentes, régulières ou non, est plus que d'actualité. Elle entretient un fort lien avec les problématiques d'emploi et de formation dans les pays en développement et nous amène à creuser la question de l'impact des migrations pour les pays du Sud et de leur interaction avec les interventions de l'AFD.

#### **4) Impacts des flux migratoires internes et externes sur le développement des pays d'origine des migrants**

Au-delà du constat de l'augmentation des flux migratoires, on peut se demander dans quelle mesure ces migrations internes et internationales participent du développement des régions les plus pauvres du globe, du développement des individus et dans quelle mesure les activités des agences de développement, telles que l'AFD, affectent ces mobilités et leurs apports. Deux domaines ont capté plus particulièrement l'attention de la communauté internationale depuis quelques années concernant leurs impacts sur le développement : la question de l'exode des compétences et la problématique des transferts d'argent des migrants. Néanmoins, les impacts des flux migratoires internes et internationaux sur les pays d'origine des migrants et sur leurs zones d'accueil sont beaucoup plus diversifiés, en négatif comme en positif. Certaines de ces implications sont ici présentées. Elles serviront à construire la grille d'analyse migratoire des stratégies AFD.

Ces analyses de l'interaction entre migrations et développement, sont issues d'une littérature en fort développement depuis 2005 (cf. bibliographie en annexe 1). Néanmoins, de nombreuses zones d'ombre subsistent quant aux impacts d'un phénomène en perpétuelle évolution. Nous ne présenterons donc ici que quelques pistes de réflexion sachant que de nombreuses tendances peuvent tour à tour s'avérer positives et négatives pour le développement des pays d'intervention de l'AFD en fonction de l'angle d'analyse privilégié, notamment national ou individuel.

##### **4.1 Migrations et répartition de peuplement**

La mobilité humaine peut favoriser une **répartition de peuplement** entre zones plus ou moins riches du point de vue socio-économique ou des ressources naturelles et peut s'avérer vectrice d'équilibre entre zones plus ou moins porteuses d'opportunités. Ces mobilités ne s'effectuent néanmoins pas toujours vers des zones d'accueil capables de les absorber, notamment au niveau urbain. Les migrations internes peuvent ainsi dans certaines situations participer d'une accélération du phénomène de désintégration sociale ou de bidonvilisation (UN Habitat, 2009). Dans d'autres lieux, elles peuvent intervenir en l'absence d'une capacité locale à employer ces nouveaux venus (IRAM, 2009). L'analyse de ces connexions reste en outre à approfondir. La situation des migrations internationales est similaire : aucun système bilatéral ou international de gestion des migrations légales (de travail ou non) ne parvient aujourd'hui à faire correspondre demandes et besoins de migration, les besoins sectoriels étant eux même difficiles à faire émerger en temps réel (Conseil de l'UE, 2008 ; Global forum on migration and development, 2008). Du point de vue de l'AFD, travailler sur les zones potentielles d'accueil, sur les équilibres territoriaux ainsi que sur la qualification des ressortissants peut être un point d'entrée dans la problématique migratoire.

##### **4.2 Migrations et emploi**

La flexibilité actuelle des travailleurs migrants et les modes de mobilité accélérés permettent de **répondre à des besoins évolutifs des marchés de l'emploi nationaux**. Cette flexibilité peut toutefois entraîner des infractions aux législations internationales du travail. Certains migrants, particulièrement vulnérables, travaillent de façon non protégée, dans l'illégalité, à des salaires très faibles, quand ils sont payés. Cette situation est préjudiciable à

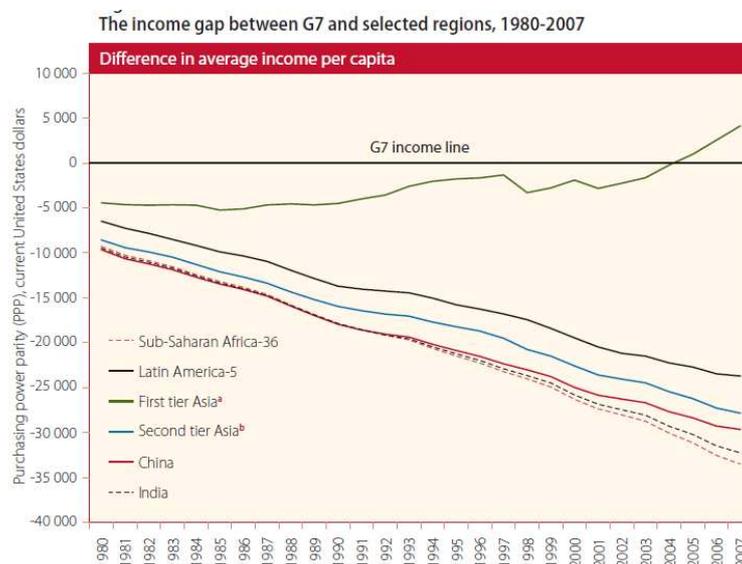
l'intégration de ces migrants dans leurs sociétés d'accueil ou à leur éventuelle réinsertion dans leur pays d'origine lors de leur retour (Cassarino, 2008 ; Global forum on migration and development, 2008).

L'impact des mobilités sur les opportunités différenciées entre **genre** reste à creuser et un certain nombre d'hypothèse pourraient faire l'objet de recherche. Par exemple, dans le cadre de schémas favorisant la formation et la mobilité des hommes, la migration influence-t-elle une reproduction des schémas de traitement inégalitaires entre hommes et femmes favorisant l'ascension socio-économique des hommes plutôt que celle des femmes ? En sens inverse, la migrations des femmes, en forte évolution ces dernières années, notamment originaires de pays en développement, permet-elle une plus grande autonomie et une revalorisation de leurs rôles au Sud comme au Nord ? .

Que ce soit par le biais de mesures favorisant le respect des normes internationales, notamment concernant les personnes employées sur des projets financés par l'AFD, ou par le biais d'initiatives promouvant la création d'emplois et le secteur privé, les activités de l'AFD touchent à cette problématique.

### 4.3 Répartition des revenus et transferts d'argent des migrants

Les migrations favorisent une **répartition des revenus** entre individus et zones économiquement inégales. La migration se produit très majoritairement des zones où les revenus sont les moins élevés vers celles où ils sont plus élevés. Le schéma ci-dessous montre l'écart de revenu croissant existant entre pays du G7 et les autres zones. Ces écarts de revenus sont également vérifiables au niveau interne des pays, entre zones urbaines principales et zones rurales ou urbaines secondaires.

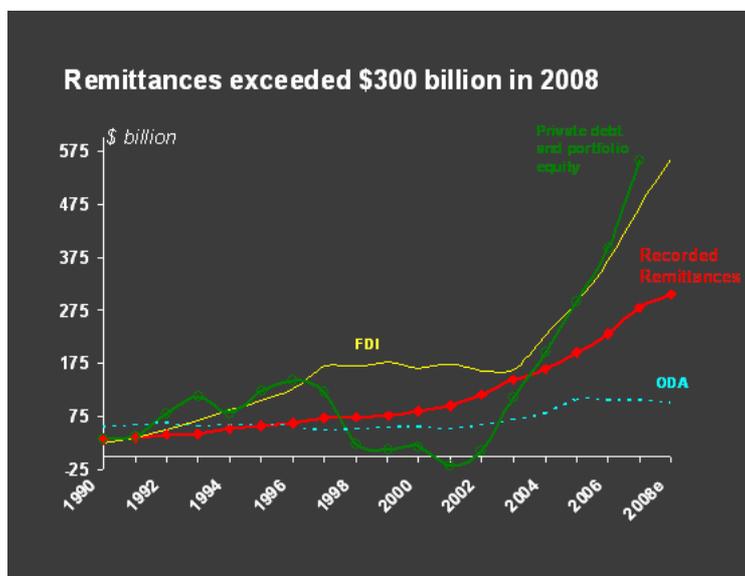


Source : UN DESA, 2009<sup>2</sup>

Le deuxième effet est également bien étudié : les revenus obtenus via un processus d'émigration sont en partie transférés vers les zones d'origine (en interne comme à l'international) et peuvent d'une part augmenter le niveau de vie des zones de départ mais aussi constituer des assurances favorisant la couverture des risques sanitaires, socio-économiques, environnementaux, climatiques encourus par les communautés d'origine.

Les **transferts d'argent** des migrants tant internes qu'internationaux peuvent représenter un poids économique très important pour les ménages récipiendaires, mais également pour les Etats d'origine des diasporas. Les transferts d'argent des migrants constituent certainement l'apport le plus visible des migrants pour le développement de leurs familles et pays d'origine (cf. tableaux en annexe 5). Depuis quelques années, ces flux sont en forte croissance, trois fois plus importants que les budgets de l'APD au niveau global. De nombreuses recherches ont été entamées sur le thème<sup>2</sup>, en lien avec la mesure des flux, de leurs impacts sur les récipiendaires et des possibilités d'investissements qui pourraient en découler.

<sup>2</sup> Cf bibliographie : AFD, 2007 ; Beauchemin, 2009 ; Boto, 2008 ; Cassarino, 2008 ; Chappell, 2007 ; De Haas, 2005 ; DIAL, 2003 ; Fajnzylber, 2008 ; Gubert, 2005 ; IMF, 2009 ; Katseli, 2006 ; Martin, 2009 ; Özde, 2006 ; Ratha, 2007 ; World Bank, 2006 ; World Bank, 2009<sup>2</sup>...



### Transferts des migrants 2006-2008

Migrant remittance inflows (US\$ million)	2006	2007	2008e
<b>All developing countries</b>	<b>227 863</b>	<b>285 238</b>	<b>327 591</b>
Low-income countries	19 928	24 546	30 757
Middle-income	207 935	260 692	296 834
Lower MICs	124 198	165 609	197 413
Upper MICs	83 737	95 083	99 421
East Asia and Pacific	52 963	65 351	78 134
Europe and Central Asia	37 341	50 977	57 100
Latin America and Caribbean	59 199	63 117	64 454
Middle-East and North Africa	26 127	31 717	34 431
South Asia	39 615	55 490	73 676
Sub-Saharan Africa	12 617	18 587	19 796
High income OECD	75 942	89 126	98 918
High income non-OECD	5 332	5 686	6 577
High income	81 274	94 811	105 495
World	309 137	380 050	433 086
LDCs (UN-classification)	14 245	17 473	21 392

Source : World Bank, 2009.

Alors même que les chiffres prennent mal en compte les données issues des flux informels, sous-estimant la part des envois d'argent effectués hors du système bancaire, ils représentent quand même plus de 328 milliards de dollars en 2008 contre 90 milliards en 2000. Il est toutefois patent que la crise de 2008 marque un point d'inflexion dans la croissance des transferts. La Banque Mondiale envisage ainsi une baisse de 7,3% des transferts en 2009 (World Bank, 2009). Ce recul témoigne néanmoins d'une certaine résilience des transferts de migrants, puisque le commerce international a lui chuté de près de 25% en 2008, et que les flux d'IDE sont eux beaucoup plus incertains. En effet, leur signe a changé dans de nombreux pays en développement, qui sont passés de récepteurs à émetteurs de flux financiers, sous l'effet des rapatriements de capitaux dans un contexte européen-américain de « flight to quality ».

Les flux de transferts représentent ainsi pour certains pays des sources vitales de financement du développement sans pour autant être réellement pris en compte par les bailleurs. Le Maroc est à ce titre un bon exemple : 9% de son PIB dépend des transferts internationaux de sa diaspora ; 30 à 40% des revenus des zones rurales dépendent

des transferts des migrants. Autre exemple, les transferts des migrants constituent jusqu'à 24% du PIB libanais ; 22,7% du PIB jordanien ; 20% du PIB Haïtien ; 9,2% du PIB capverdien.

Ces transferts font autant l'objet d'envois individuels que collectifs via des organisations de migrants impliquées dans le développement de leurs pays d'origine et promouvant des projets d'investissements ou de développement local (Chukwu-Emeka, 2007). On estime ainsi que 8 Milliards d'euros sont transférés depuis la France par les migrants originaires de toutes zones et les organisations de la diaspora. Les flux d'investissements directs étrangers comprennent également en partie des investissements réalisés par les ressortissants d'origine du pays.

Les transferts d'argent des migrants sont à présent intégrés au débat sur les sources potentielles de financement du développement. Souvent assimilés à des financements « innovants », il importe de rappeler que les transferts d'argent des migrants constituent des ressources de financements pour les pays d'origine des migrants et leurs bénéficiaires depuis que les mobilités existent et restent du ressort de l'épargne privée. Les transferts sont parfois idéalisés au regard de leurs montants. La part importante des transferts consommée directement par les ménages récipiendaires (estimée à 80%) est souvent pointée du doigt évinçant par là-même que ces financements correspondent à une « propension à consommer » classique. Si l'impact des transferts sur le revenu des régions bénéficiaires reste mal connu, leur fonction assurantielle est en revanche avérée (Azam & Gubert, 2002, parmi d'autres exemples). Les transferts servent ainsi à absorber les chocs subis par les ménages du pays d'origine en lien avec des migrants, afin de limiter les baisses de consommation alimentaire ou d'autres biens essentiels en cas de coup dur dans la région de départ (sécheresse, autres chocs macroéconomiques) (Gubert, 2007).

Un grand nombre d'initiatives ont été lancées depuis 2006 par les partenaires du développement, dont l'AFD, afin de mieux connaître ces transferts, d'en abaisser les coûts et de les relier à d'autres sources de financements d'initiatives de développement. Ces initiatives visent également à accroître l'effet de levier du développement que jouent ces transferts. Ainsi, dans le domaine des transferts d'argent des migrants, l'aide publique au développement pourrait s'orienter principalement vers la réduction des coûts de transaction et le renforcement de la composante "productive" des flux.

#### 4.4 Migrations et capital humain

Les mobilités peuvent également favoriser les échanges d'**information**, le transfert de **technologies** et de ressources intellectuelles, suscitant par ailleurs de l'**innovation**, nécessaire à l'activité économique. Ces flux de connaissance impliquent une circulation des migrants entre zones d'accueil et d'origine.

Les **migrations de personnes fortement qualifiées** ont considérablement augmenté au niveau international depuis les années 1990. Cette problématique affecte également les Etats au niveau national avec une mauvaise répartition interne des compétences, les zones rurales étant souvent délaissées par les qualifiés. Les mobilités peuvent impliquer ainsi un **déficit de compétences** dans certaines zones et secteurs sensibles ne parvenant pas à les retenir faute d'opportunités socio-économiques (Skeldon, 2005). Les collectivités locales de zones reculées ne parviennent pas toujours à recruter des personnels qualifiés faute de budget et d'infrastructures locales suffisamment attractives, pénalisant ainsi fortement le processus de décentralisation. Si les migrations bénéficient aux individus, puisque les revenus privés des migrants augmentent, certains Etats ou collectivités locales voient s'amenuiser leur capital humain sans pouvoir financer l'éducation des générations suivantes, du fait de l'absence de ressources fiscales issues d'une population active qualifiée plus imposable.

Ces mobilités peuvent par ailleurs donner l'opportunité aux plus qualifiés sous exploités dans leurs pays d'origine, ces **"best and brightest"**, de gagner en compétences et de les valoriser dans d'autres environnements, sachant par ailleurs qu'une demande grandissante de migrants qualifiés émerge des pays de l'OCDE à la démographie vacillante (OCDE, 2009).

Alors que le nombre de migrants internationaux faiblement qualifiés (éducation primaire) n'a que marginalement augmenté au sein de l'UE des 15, durant la période 1990-2000, passant de 8,4 millions à 9,7 millions, le nombre d'immigrants de formation supérieure est passé de 2,16 millions à 4,2 millions de personnes (Özden, 2006). En moyenne, près d'un quart des immigrés de l'OCDE ont un niveau d'éducation supérieure. L'attractivité des pays de l'OCDE pour les plus qualifiés peut porter préjudice à certains pays en développement dont le capital humain reste fragile. Le secteur de la santé et l'émigration des travailleurs qualifiés dans ce domaine, vers les pays à revenus élevés affecte plus particulièrement les systèmes de santé des citoyens des pays d'origine (Clemens, 2007).

Les effets du *brain drain* sont très largement discutés dans les cercles académiques. De manière générale, on notera que les petits Etats, en particulier insulaires, semblent cumuler les handicaps (Beine, Docquier, Rapoport, 2008), à savoir de forts taux d'émigration et une faible capacité publique de financement du capital humain, quand les Etats de taille plus importante subissent de moindres pertes, voire pourraient bénéficier d'un « brain gain », si la possibilité d'émigration constituait un encouragement pour les élèves et étudiants à obtenir de meilleurs résultats dans la perspective d'émigrer (Calì, 2008 ; De Vreyer, 2007).

Cette problématique concerne l'AFD à plusieurs titres : comment faire bénéficier les pays d'origine des sources d'innovation et de transferts de technologies issus des diasporas ? Comment pallier dans certains secteurs la perte de compétences disproportionnée et favoriser la formation de capital humain dans des secteurs cibles ? Comment

favoriser l'attractivité des zones secondaires, via les infrastructures, et favoriser ainsi l'accueil de qualifiés en interne? Comment jouer sur les niveaux de salaires des qualifiés ? Autant de questions qui pourraient faire partie des thèmes d'analyse lors d'une réflexion sur l'intégration par l'AFD des problématiques migratoires dans ses stratégies.

#### 4.5 Migrations et santé

Les connexions entre migrations et santé sont diverses et peuvent être considérées tant du point de vue de la santé individuelle des ressortissants des pays en développement que du secteur de la santé lui-même. Citons quelques-unes de ces interactions et de leurs impacts sur les pays d'intervention de l'AFD.

L'état sanitaire de certaines populations affectées par exemple par une importante malnutrition et famine, peut influencer les départs en masse. A l'échelle internationale, les pandémies globales (SRAS, Grippe H1N1...) peuvent impliquer une limitation des opportunités de mobilités et de commerce international et affecter les économies et les ressortissants des zones affectées.

Il importe également de regarder l'impact de l'émigration depuis des zones en conflits sur l'état de santé des déplacés, notamment au niveau des séquelles psychologiques, celles-ci affectant les capacités de réintégration socio-économique.

Enfin, comme présenté plus avant, l'émigration de travailleurs qualifiés dans le domaine de la santé peut affecter le développement et les soins des pays d'origine des migrants. En effet, le manque croissant de personnel médical et paramédical dans les pays du Nord entraîne une forte mobilité de ces professionnels. Il importe à cet égard à la fois de mieux gérer la migration des travailleurs qualifiés dans le domaine de la santé et d'améliorer les conditions de vie et d'exercice professionnel dans les pays d'origine, condition indispensable au renforcement des services de santé dans ces mêmes pays. Une attention particulière devrait être attachée aux petits Etats, plus sévèrement affectés par ces phénomènes. A cet effet, les diasporas jouent également un rôle dans le contexte de transferts de technologies et d'enseignement dans le domaine médical. Elles influencent également des changements de comportements au Sud, notamment en matière de baisse du nombre d'enfants par femmes, ayant un impact sur la santé des concernées et la croissance démographique (Carballo, 2005 ; WHO, 2009 ; Skeldon, 2009 ; PNUD, 2009). L'AFD, a déjà entamé des interventions dans ces différentes sphères, que ce soit au niveau des implications psychologiques des migrations forcées (cf. Cellule crises et conflits) ou dans le domaine des diasporas qualifiées en science médicale. Ces champs seront intégrés de façon plus systématique dans la stratégie proposée en deuxième partie.

#### 4.6 Stabilité et instabilité sociales liées aux flux migratoires

Les mobilités peuvent être vectrices de **stabilité sociale** puisqu'elles permettent une régulation des pressions sociales liées à la jeunesse de la population notamment (Black, 2009 ; World Bank, 2009 ; Raleigh, 2009). Elles peuvent dans d'autres situations favoriser l'émergence d'**instabilité sociale** et de **conflits** en cas de déplacements importants de personnes dans des situations tendues en termes de ressources économiques ou environnementales, d'acceptation sociale et de xénophobie (Brown, 2007). Ces interactions mériteraient d'être mieux documentées.

Les politiques migratoires des pays d'intervention de l'AFD peuvent ainsi influencer leur état de stabilité et leur propension au développement et sont donc à prendre en compte dans l'analyse du contexte pays, voire dans certains projets, notamment au niveau de la Cellule crises et conflits.

#### 4.7 Migrations et droits humains

Les mobilités humaines accompagnent souvent les flux de services et de capitaux, même si ces derniers s'avèrent mieux régulés via les accords commerciaux internationaux, que ne le sont les migrations internationales. Les impacts des mobilités sur le développement s'avèrent moindres lorsqu'elles interviennent dans un contexte irrégulier, ne permettant pas toujours aux diasporas d'occuper des emplois justement rémunérés et socialement protégés dans les zones d'accueil et d'effectuer ces allers-retours entre zone d'accueil et d'origine (PNUD, 2009 ; OIM, 2009 ; Global forum on migration and development, 2008). La problématique des migrations irrégulières, y compris dans un contexte de trafic d'êtres humains, a relancé le débat sur les interactions entre problématiques de développement et flux migratoires, comme elle a permis de mettre en avant l'importance pour de nombreux ménages d'envoyer, quelles qu'en soient les conditions, au moins un membre de sa famille à l'étranger, étant donné les enjeux que peuvent représenter les transferts d'argent (Withol de Wenden, 2004 ; Skeldon, 2008 ; Conseil de l'UE, 2008 ; HCR, 2009).

L'AFD comme les autres partenaires du développement, en lien avec ses ministères de tutelles, participe de la réflexion sur cette interaction entre l'émigration irrégulière des ressortissants de zones d'intervention et le développement de ces pays, mettant en exergue deux sphères d'intérêt premier au niveau de l'Agence, les enjeux liés à l'emploi et la formation professionnelle et l'appui aux dynamiques de développement, local ou productif, initiées par les diasporas.

La visibilité croissante des flux migratoires irréguliers a entraîné une sollicitation croissante vis à vis des partenaires du développement sur les questions migratoires. Elle nous amène à nous interroger sur la méthode à associer à cette implication étant donné que ces flux restent moindres en termes quantitatifs par rapport aux migrations régulières, tout en étant humainement préoccupants. Elle nous conduit à analyser l'évolution de ces flux de mobilité, au niveau national comme international. C'est ce que cette prochaine partie s'attachera à dessiner, tout en considérant qu'il ne s'agit là que d'un exercice de prospective que de nombreux phénomènes pourraient venir troubler.

## 5) Prospective et évolution des flux migratoires : enjeux futurs

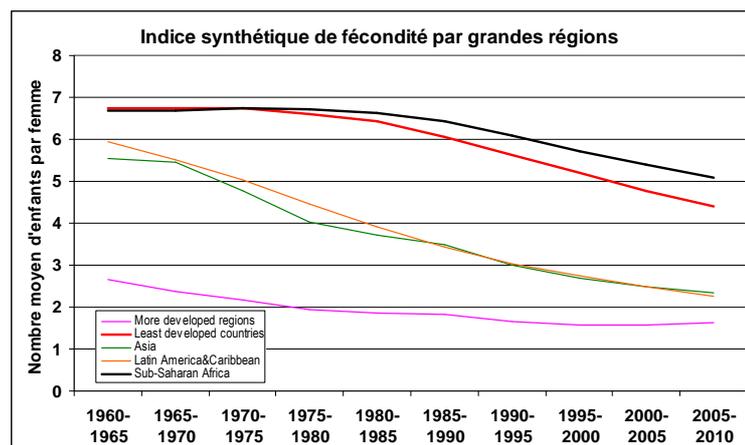
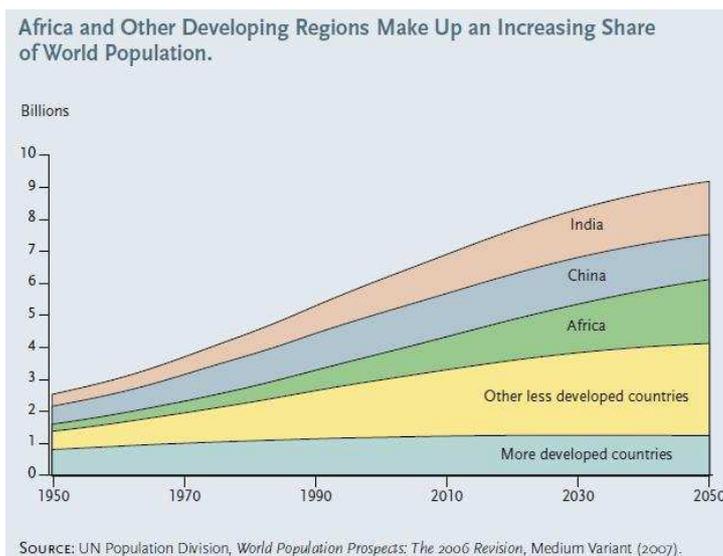
Un certain nombre de facteurs à moyen et long terme peuvent influencer les migrations internes et internationales, notamment leurs proportions et leurs rythmes.

Certains de ces enjeux sont présentés sous forme de questionnements et dans une ambition prospective. Ils devraient permettre à l'AFD d'intégrer les migrations dans sa grille d'analyse sectorielle et géographique tant du point de vue local qu'international. Ils peuvent également servir d'éléments de contexte lors des échanges avec les contreparties locales de l'AFD.

### 5.1 Les migrations et le défi démographique

Quels équilibres émergeront entre sociétés vieillissantes et sociétés majoritairement jeunes aux difficultés économiques importantes ? Quels besoins d'immigration les sociétés vieillissantes exprimeront-elles ? Face aux défis démographiques d'Afrique sub-saharienne, comment les sociétés du continent parviendront-elles à absorber les besoins d'employabilité et d'activités économiques d'une population majoritairement jeune ?

La variable démographique interroge les capacités futures des pays en développement à répondre aux besoins socio-économiques et environnementaux de leurs populations et leurs besoins d'émigration. Les schémas et tableaux présentés ci-dessus illustrent ces interrogations. L'Asie et l'Afrique demeurent les principales sources de croissance démographique au niveau mondial avec une grosse incertitude quant à l'évolution de la transition démographique d'Afrique sub-saharienne étant donné que le taux de fécondité moyen y est encore de 5,5 enfants par femmes.



Source : Division de la population des Nations Unies. *World Population Prospects: The 2006 Revision*. New York, Nations Unies, 2007.

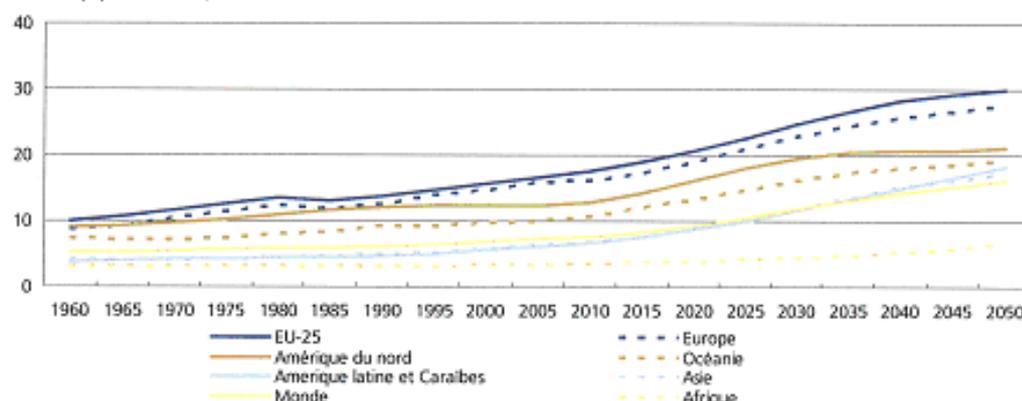
	Population (millions)			Population en 2050 (millions)			
	1950	1975	2009	Hypothèses de fécondité*			
				Basse	Moyenne	Haute	Constante
Monde	2 529	4 061	<b>6 829</b>	7 959	<b>9 150</b>	10 461	11 030
Pays développés	812	1 047	<b>1 233</b>	1 126	<b>1 275</b>	1 439	1 256
Pays en développement	1 717	2 014	<b>5 596</b>	6 833	<b>7 875</b>	9 022	9 774
PMA	200	357	<b>835</b>	1 463	<b>1 672</b>	1 898	2 475
Autres PED	1 517	2 657	<b>4 761</b>	5 369	<b>6 202</b>	7 123	7 299
Afrique	227	419	<b>1 010</b>	1 748	<b>1 998</b>	2 267	2 999
Asie	1 403	2 379	<b>4 121</b>	4 533	<b>5 231</b>	6 003	6 010
Europe	547	676	<b>732</b>	609	<b>691</b>	782	657
Amérique latine et Caraïbes	167	323	<b>582</b>	626	<b>729</b>	845	839
Amérique du Nord	172	242	<b>348</b>	397	<b>448</b>	505	468
Océanie	13	21	<b>35</b>	45	<b>51</b>	58	58

\* *Hypothèse moyenne* (resp. *basse* et *haute*) : la fécondité de tous les pays converge vers un taux de 1,85 (resp. 1,35 et 2,35) enfant par femme, selon une trajectoire plus ou moins longue (voire au-delà de 2050) dépendant des pays. *Hypothèse constante* : la fécondité de tous les pays reste au niveau estimé pour 2005-2010. Dans les hypothèses basse et moyenne, le taux de fécondité après convergence est donc inférieur au seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme).

Source : Division de la population des Nations Unies. World Population Prospects: The 2008 Revision. Highlights, [http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2008/wpp2008\\_highlights.pdf](http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2008/wpp2008_highlights.pdf).

Le facteur démographique favorise l'émergence d'une nouvelle structuration géopolitique des pouvoirs qui pourrait par ailleurs peser sur la gouvernance à venir des migrations, les Etats émergents que sont la Chine, l'Inde ou le Brésil, bénéficiant largement de l'apport de leurs expatriés (Global forum on migration and development, 2008). Aujourd'hui, les pays en développement et émergents constituent 5,6 milliards d'habitants sur les 6,8 qu'accueille le monde. Sur la base d'une hypothèse moyenne, impliquant une évolution à la baisse des taux de fécondité, notamment en Afrique sub-saharienne, cette proportion pourrait augmenter en 2050, les actuels pays en développement et émergents représenteraient 7,9 milliards d'habitants sur un total de 9,15. Durant cette période 2010-2050, l'Afrique sub-saharienne devrait voir sa population plus que doubler (cf. graphiques en annexes). La moyenne d'âge du sous-continent africain sera la plus basse au niveau mondial. On estime que les économies régionales devront accueillir 27 millions de personnes annuellement sur les marchés de l'emploi en 2030, contre 17 millions en 2010, ce qui correspond à une augmentation de plus de 50 % (UNDP, 2007 ; IRAM, 2009 ; World Bank, 2008). Sur la même période, les économies européennes verront leurs populations vieillir, notamment en Allemagne, en Italie et en Espagne.

**Graphique 1.14: Proportion de la population âgée de 65 ans et plus pour une sélection des régions du monde**  
(en % de la population totale)



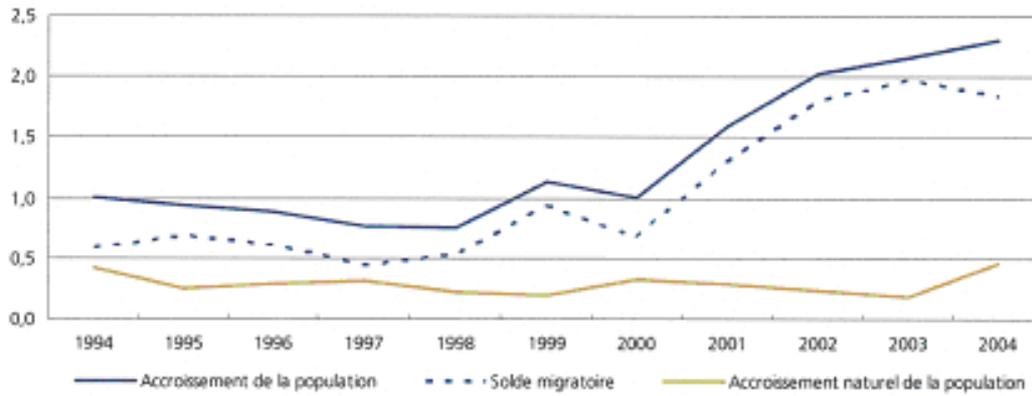
Source (sauf EU-25): Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Source (sauf EU-25): Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

■ Plus de 10%    ■ Plus de 5% et moins de 10%    ■ Plus de 1% et moins de 5%    □ Moins de 1%

Source: Division de la population de l'ONU: International Migration Report 2002 (New York, 2002).

Graphique 1.3: Accroissement de la population, solde migratoire et accroissement naturel de la population, EU-25 (en millions) TP500006 TP500007 TP500008



Source : L'Europe en Chiffres. Annuaire Eurostat 2006-07

Même si les politiques migratoires actuelles de l'UE ne s'orientent pas totalement dans ce sens, on peut interroger une possible augmentation des flux migratoires de ressortissants d'Afrique en direction de l'Union européenne par exemple (Commission européenne, 2009). En tout état de cause, les tendances démographiques africaines et européennes, comme les flux migratoires en direction de l'Union européenne pourraient être fortement interconnectés dans les prochaines décennies. Les sociétés tant européennes qu'africaines deviendraient alors plus interdépendantes. Dans ce contexte, les diasporas pourraient être amenées à jouer un rôle croissant de trait d'union entre sociétés développées et en développement. L'ensemble de ces hypothèses pourrait mériter un futur investissement intellectuel.

## 5.2 Les migrations et le défi alimentaire

Le croisement d'un certain nombre de facteurs rend la question alimentaire particulièrement incertaine : **facteurs démographiques** (croissance de la demande alimentaire et sa diversification en raison de l'augmentation du niveau de vie et de l'urbanisation), **facteurs environnementaux** (propriété foncière, qualité des sols, pressions foncières), **facteurs énergétiques** (coûts des intrants, coûts des transports nationaux et internationaux, raréfaction progressive des énergies fossiles), **facteurs climatiques** (variabilité du climat, multiplication d'évènements extrêmes, réduction des surfaces arables), **facteurs sociaux** (les crises et conflits ayant un impact sur la production et la distribution des ressources alimentaires) et **facteurs économiques** (augmentation des prix de l'alimentation, concurrences entre productions et entre production/élevage, émergence de populations urbaines défavorisées ne pouvant assumer ces prix). La question alimentaire peut à son tour avoir des répercussions sur les zones de peuplement et la mobilité, comme sur la stabilité sociale et la création d'emplois (INRA-CIRAD, 2009). Si la voie productiviste, moins intensive en main d'œuvre, est privilégiée en milieu rural, la soupape socio-économique que pouvait représenter le secteur agricole ne pourra être exploitée (IRAM, 2009 ; PNUD, 2009 ; Stern, 2006).

### Besoins alimentaires des PED à l'horizon 2050

Indicateurs	Asie	Amérique latine	Afrique du Nord et Moyen-Orient	Afrique subsaharienne
Coefficient multiplicateur des besoins alimentaires 2050/2000 (projection P. Collomb)	2,34	1,42	Environ 2,5	5,14
Coefficient multiplicateur des besoins alimentaires 2050/2000 (projection modèle image)	1,9 à 2,1	2,7 à 3,4	3 à 3,1	3,4 à 3,8
Production en 2000 (milliards de tonnes)	1700	272	154	260
Production nécessaire en 2050 (milliards de tonnes)	4140	370	550	1340

Source : Griffon (2006). Les projections P. Collomb sont tirées de l'ouvrage *Une voie étroite pour la sécurité alimentaire d'ici à 2050*, Paris, Economica pour la FAO (1999).

Sur le continent africain, la croissance de la population, combinée à la pression déjà existante sur les ressources naturelles impose des gains de productivité agricole très substantiellement accrus, qui devront -défi supplémentaire- être générés tout en protégeant l'environnement. Selon M. Griffon *"l'Afrique, en utilisant l'essentiel de ses réserves de terres (sans atteindre les forêts et réserves) devrait accroître ses rendements de 40%"*. Ces

transformations peuvent avoir un impact significatif sur la capacité d'absorption de la main d'œuvre dans le secteur agricole. Ainsi, les réflexions à venir sur les stratégies agricoles identifiées et les modes de production mériteront d'être croisées avec leurs impacts sur les zones de peuplement et les mobilités.

### 5.3 Les migrations et le défi de la cohésion urbaine

La cohésion sociale dans les villes en développement figure parmi les défis futurs à relever, étant donné la croissance exponentielle de la population urbaine des pays en développement, au niveau des villes principales et secondaires. En effet, issue d'un triple facteur (exode rural, migration internationale, croissance démographique in situ de la population), cette croissance n'est pas toujours liée dans les pays en développement à une croissance économique créatrice d'emplois. Des milliers de personnes se retrouvent ainsi obligées de survivre dans des conditions déplorables, qui peuvent influencer une nouvelle démarche migratoire vers d'autres horizons jugés plus propices, qu'ils soient nationaux, régionaux ou internationaux (PNUD, 2009 ; UN Habitat, 2009).

Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles en 2005

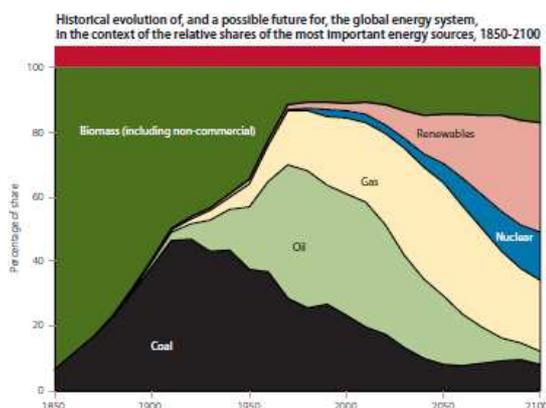
Major area or region	Urban population (thousands) 2005 a	Percentage of Urban Population living in Slum 2005 b	Slum population (thousands) 2005 c
Developing world	2,219,811	36.5	810,441
Northern Africa	82,809	14.5	12,003
Sub-Saharan Africa	264,355	62.2	164,531
Latin America and the Caribbean	434,432	27.0	117,439
Eastern Asia	593,301	36.5	216,436
Southern Asia	468,668	42.9	201,185
South-Eastern Asia	243,724	27.5	67,074
Western Asia	130,368	24.0	31,254
Oceania	2,153	24.1	519

Source : UN Habitat, 2009

Ces forts niveaux d'inégalités en ville peuvent avoir pour conséquence une accélération des vulnérabilités sociales en limitant l'accès aux services de base, aux infrastructures publiques et autres opportunités, accroissant ainsi les tensions sociales et les conflits, pouvant être eux-mêmes à l'origine de mouvements destructeurs des infrastructures, voire de capital humain. Le manque d'opportunités d'emploi dans les sphères formelles peut pousser la poursuite d'activités plus ou moins légales. La dégradation des conditions de vie et d'accès aux ressources peut influencer le désir d'émigration vers d'autres villes en interne ou à l'international. Dans ce contexte, l'interaction entre urbanisation, opportunités d'emploi, cohésion sociale et migrations serait à documenter plus précisément afin d'en mesurer les implications sur les flux migratoires.

### 5.4 Les mobilités et le défi énergétique

Face à l'augmentation substantielle à venir des prix de l'énergie, comment réagiront les flux commerciaux internationaux et quelle répercussion cela aura-t-il sur la mobilité internationale ? Quelles répercussions ces augmentations du coût de l'énergie auront-elles sur l'aménagement territorial des pays, la préférence étant donnée à la production locale ? Les villes secondaires moins énergivores deviendront-elles les nouveaux pôles d'attraction des migrants internes ? Devront-elles constituer une cible nouvelle pour les interventions de l'AFD ? Ces questions font encore l'objet de peu de recherches et de publications malgré leur intérêt dans un contexte de réflexion sur les mobilités futures (OCDE-International energy agency, 2003).



Source : UN DESA, 2009<sup>2</sup>

## 5.5 Les migrations face aux défis environnemental et climatique

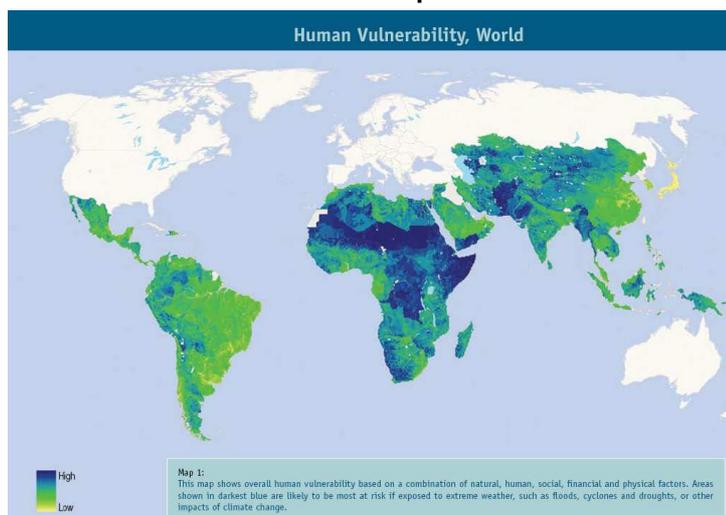
Quelles seront les implications à venir de la raréfaction des ressources naturelles accessibles (eau, biodiversité, forêts...) et des perturbations climatiques sur les lieux de peuplement ? Certains estiment à 250 millions le nombre de migrants climatiques d'ici à 2050 (Stern, 2006).

Cause des déplacements forcés (internes ou internationaux)	Nombre de personnes affectées en 2007	Nombre de personnes potentiellement affectées en 2050
Déplacements internes pour cause de conflits & violation des droits de l'homme.	25 millions	50 millions
Déplacements internes pour cause de catastrophes naturelles (tremblements de terre, cyclones, inondations...)	25 millions	50 millions
Déplacements internes (principalement) en lien avec des projets de développement (barrages, mines, usines, routes, réserves...)	105 millions	645 millions (au taux actuel de 15m de pers/an)
Déplacements internationaux : statut de réfugiés obtenu. Personnes ayant fuit les persécutions et ayant demandé l'asile	8,5 millions	5 millions
Personnes déplacées de façon permanente à la suite d'évènements liés au changement climatique (inondations, sécheresse, famine...)		250 millions

Source : Christian Aid, 2007

Les bouleversements liés aux changements climatiques pourraient ainsi devenir un facteur déterminant de la prise de décision migratoire (Black et al. 2008). Certaines zones, côtières notamment pourraient voir une importante partie de leur population se délocaliser de façon temporaire ou permanente en cas d'évènement climatique extrême. Selon la Banque Asiatique de Développement, 62% de la population d'Ho Chi Minh (12,9 millions de personnes), au Vietnam, pourrait être affectée en cas d'évènements climatiques extrêmes sans planification appropriée en amont (BasD, 2009).

### Cartes identifiant les zones les plus vulnérables au changement climatique



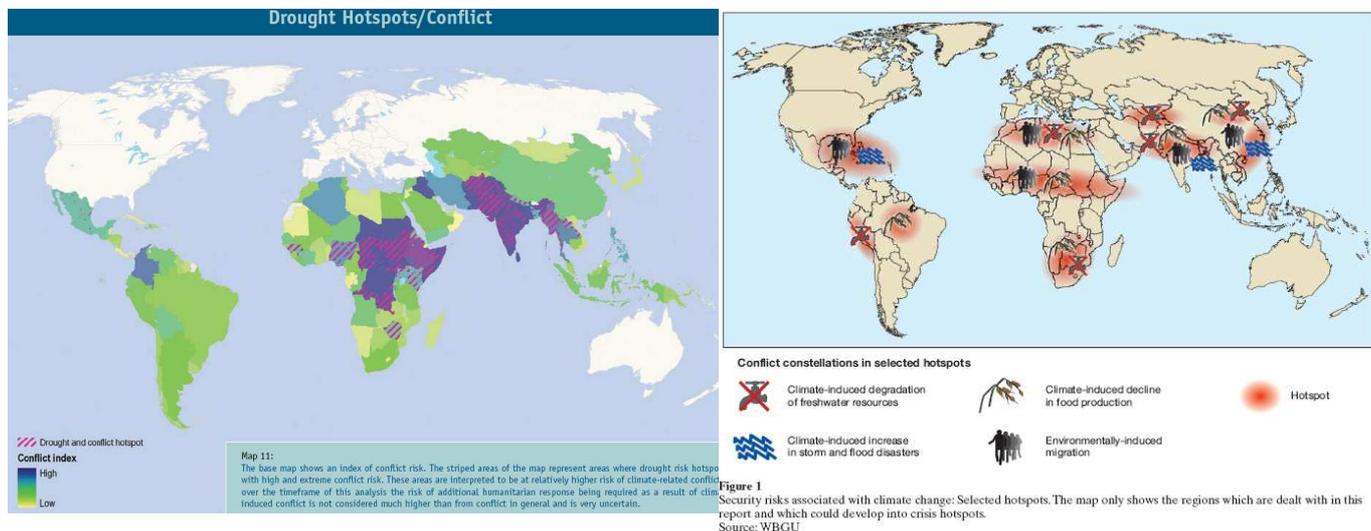
Source : Ehrhart et al, 2008

Ces mobilités climatiques forcées pourraient impliquer principalement des déplacements de population internes, voire transfrontaliers. Aucun système de protection des migrants climatiques n'est actuellement en place au niveau international, ces derniers ne pouvant relever du statut de réfugié. Une réflexion est ainsi en cours afin d'identifier un système juridique de reconnaissance de ces déplacés internes ou internationaux pour raisons environnementales ou climatiques (Zetter, 2009). Les villes et gouvernements locaux devront jouer un rôle crucial dans la gestion de ces crises humanitaires, tant pour la protection en amont des zones vulnérables, côtières notamment, que dans la gestion des départs, ou dans l'accueil des populations déplacées. Les modifications climatiques pourraient accélérer le rythme d'urbanisation informelle, non sans paradoxe puisque les villes figurent comme les premières émettrices de gaz à effets de serre à l'origine de ces modifications du climat (Brown, 2007). Ainsi, l'ensemble de ces évolutions méritera de faire l'objet de recherches permettant une analyse plus fine des hypothèses concernant les interactions entre changements climatiques et déplacements de population.

## 5.6 Les migrations et le défi sécuritaire

Un certain nombre de sphères de tensions pourrait favoriser la multiplication des zones instables génératrices d'émigration, qu'il s'agisse de tensions religieuses, de tensions entre économies inégalitaires, de tensions liées aux perturbations climatiques et à la compétition pour des ressources raréfiées en raison de leur surexploitation et de la croissance démographique.

Prenons le cas du changement climatique par exemple. Le rapport *Climate Change as a Security Risk* du conseil consultatif allemand sur les changements globaux (WBGU, 2007), comme Ehrhart et al. (2008) tentent d'identifier les zones les plus sensibles aux tensions liées au changement climatique au travers de **cartes croisant vulnérabilités climatiques et vulnérabilités conflictuelles**.



Source : Humanitarian implications of climate change (Ehrhart et al, 2008), [http://www.careclimatechange.org/files/MainReport\\_final.pdf](http://www.careclimatechange.org/files/MainReport_final.pdf)

Or, les migrations permanentes intervenant dans un contexte d'urgence et non-planifié, notamment en raison d'une problématique environnementale, impliquent une importante perte identitaire pour les personnes concernées. Le modèle développé par Cernea sur les **risques d'appauvrissement et de reconstruction** expérimentés identifie 8 risques principaux pour les personnes déplacées (Oliver-Smith, 2008) :

- ◇ perte de terres
- ◇ perte d'emploi
- ◇ perte d'habitat
- ◇ marginalisation
- ◇ insécurité alimentaire
- ◇ risque accru de morbidité
- ◇ perte d'accès aux ressources communes
- ◇ désarticulation sociale

La résilience des communautés face au changement dépendra du degré de coercition du processus et de la capacité des individus à décider de leur sort comme des zones de relocalisation et du nombre de personnes impliquées (Oliver-Smith, 2008 ; Ehrhart et al, 2008). Les institutions locales seront appelées à jouer un rôle central pour faciliter cette résilience au changement étant donné qu'elles seront les premières confrontées aux enjeux. L'AFD sera elle-même appelée à prendre en compte ces situations dans ses zones d'intervention.

## 5.7 Les migrations et le défi du financement du développement

Face à l'évolution des flux d'investissement vers les pays en développement et à la stagnation des montants de l'APD mondiale, la dépendance d'un grand nombre d'Etats et de ménages envers les transferts des migrants internationaux pose la question des migrations internationales de manière cruciale. Comme énoncé en point 4.3, les transferts d'argent des migrants, en forte et constante croissance depuis 2000, représentent des flux parfois indispensables tant à la stabilité macro-économique des pays qu'aux ménages récipiendaires. Pourtant, ces flux dépendent en partie du renouvellement du stock de migrants, les deuxièmes et troisièmes générations de migrants et donc des opportunités de migrations légales sous-jacentes. L'évolution de ces flux de transferts et de leurs impacts développementaux devra continuer d'être analysée une fois la phase de mode thématique

passée. Les agences de développement joueront alors un rôle central de promotion du lien transferts d'argent des migrants et du développement.

## **5.8 Le défi de la gouvernance mondiale des migrations**

La communauté internationale ne dispose pas à ce jour d'une institution des Nations Unies en charge des migrations. L'Organisation internationale pour les migrations, créée en 1951 et employant près de 5500 personnes, ne dépend pas du système des Nations Unies. On assiste donc à une multiplication d'initiatives sur les migrations et le développement par les organisations multilatérales sans pour autant qu'elles soient toujours coordonnées, ni réalisées en cohérence avec les autres partenaires du développement. Nouveau champ d'investigation, le thème a en effet suscité l'émergence d'intérêts divers et la création de programmes de petite échelle, chacun travaillant à tâtons afin d'identifier comment aborder le thème de façon pragmatique (PNUD, OIM, FIDA, Banque Mondiale...). En parallèle, les politiques migratoires mises en place par les pays d'accueil et d'origine des migrants peinent à trouver un mode d'articulation au niveau international. Un certain nombre de processus régionaux cohabitent, tantôt animés par les Etats, notamment au niveau européen dans le cadre du processus euro-africain sur les migrations (Commission européenne, 2005, Conseil de l'UE, 2008), tantôt animés par des institutions multilatérales, notamment l'OIM. Le Forum global des Nations unies sur les migrations et le développement mis en place en 2007 suite au premier Dialogue à haut niveau des Nations Unies sur les migrations et le développement (sept. 2006, New York), tente de favoriser un dialogue entre Etats sur les mesures prises en direction d'une articulation plus poussée entre politiques migratoires et enjeux de développement. Néanmoins, ce forum informel, piloté par les Etats et sans structure pérenne officielle de coordination, peine à trouver un *modus operandi* efficace, qui permettrait réellement aux Etats d'identifier les moyens d'une prise en compte des migrations dans les stratégies de développement, démarche engagée par ailleurs par l'AFD dans ce présent cadre d'intervention transversal. Ce système de gouvernance mondiale intégrant les mouvements de personnes comme thématique d'intérêt, assurerait une protection plus fiable des personnes en mouvement (au regard des défis à venir sur ce sujet) et permettrait également un travail plus spécifique sur la circulation des travailleurs migrants.

Ainsi exposés, une multitude de facteurs pourraient amener les flux migratoires internes et internationaux à évoluer dans les prochaines années de part des facteurs tant endogènes qu'exogènes aux pays en développement. Les implications développementales des migrations, présentées dans cette première partie, illustrent la pertinence d'une thématique qui pourrait constituer une préoccupation croissante des agences de développement.

Les mobilités, internes et internationales, seront déterminantes pour les pays en développement et émergents particulièrement exposés à l'urbanisation vers les capitales comme vers les villes secondaires et à une forte croissance démographique. Les facteurs exposés ci-dessus continueront d'engendrer de la mobilité. Le facteur économique pourrait notamment déboucher sur une croissance des migrations Sud-Sud, notamment au profit des économies émergentes. Les pays développés devront à la fois gérer le vieillissement de leurs populations et les enjeux d'intégration des populations immigrées. Les facteurs globaux tels que les perturbations climatiques et l'évolution des ressources énergétiques pourraient affecter à la fois les capacités d'accueil de certains pays et les velléités de départs. La deuxième partie de ce CIT migrations internes et internationales s'attachera dans ce contexte à proposer une méthodologie de prise en compte de ces dynamiques migratoires en perpétuelles évolutions.

## II. AGIR

En complément de l'analyse théorique des interactions entre phénomènes migratoires et développement, présentée ci-dessus, une consultation interne menée auprès des différents départements sur l'intégration des migrations tant internes qu'internationales dans notre champ d'analyse a permis de dégager les liens existants ou à construire avec la stratégie et les opérations financées par l'AFD. Ce constat constitue une bonne base stratégique d'intervention.

L'objectif de ce Cadre d'intervention transversal est d'intégrer la dimension migratoire dans les processus d'élaboration des stratégies de l'Agence (géographiques et sectorielles) pour les pays en développement.

Cette deuxième partie introduit des propositions de prise en compte plus structurée des enjeux migratoires tant dans nos opérations qu'au niveau de notre production intellectuelle. Elle se base sur une approche progressive, visant dans l'avenir, si jugé utile et faisable, à la mise en place d'une nouvelle diligence sociale (en lien avec la CAES).

### 1) Quelques connexions identifiées entre les projets AFD et les mobilités humaines

Telles qu'introduites en première partie, les mobilités interagissent avec les problématiques de développement et donc avec les opérations financées par l'AFD. Quelques-unes de ces possibles interactions sont ici présentées. Sachant qu'il ne s'agit pas de processus linéaires, elles peuvent prendre d'autres formes.

#### 1.1 Territoires et mobilités : localisation des projets AFD, attractivité des territoires et déplacements de populations

##### • Attractivités des territoires

Les projets AFD peuvent, de par leurs localisations, favoriser la création d'opportunités locales de croissance et de fournitures de services de base et participer ainsi du renforcement de l'attractivité de certains territoires, influençant elle-même la mobilité vers ces espaces, notamment entre le rural et l'urbain.

##### • Localisation et échelle des projets

L'identification de l'échelle des projets implique une prise en compte des déterminants démographiques (immigration, (dé)croissance de la population...). Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur l'équité de traitement entre quartiers accueillant des populations migrantes et quartiers de nationaux.

##### • Déplacements de populations

Les projets AFD peuvent impliquer pour leur mise en œuvre le déplacement de populations locales et leur relocalisation. Ces déplacements font l'objet d'une attention particulière de la Cellule d'appui environnemental et social (CAES), via notamment les plans d'action et de réinstallation.

#### 1.2 Insertion économique : emplois et capital humain

##### • Emploi de populations migrantes

Les financements AFD et leur mise en œuvre par nos contreparties (Etats, entreprises, collectivités locales...) débouchent sur la création d'activités et d'emplois, dont certains seront occupés par des migrants internes ou internationaux. Dans ce contexte, L'AFD cherche à favoriser des processus de recrutements transparents au regard des populations locales. Le suivi du respect des législations internationales du travail importe notamment lors de l'embauche de migrants internationaux via des concours AFD. Ces dimensions sont prises en compte par la CAES et intégrées aux conventions de financement signées avec les contreparties, notamment en subvention.

##### • Formation et renforcement des capacités locales

Afin de pallier la fuite des compétences locales, faute d'opportunités d'emploi satisfaisantes, la mise en œuvre des projets AFD peut impliquer le recours à une assistance technique locale, permettant ainsi la rémunération de locaux qualifiés le temps des projets et le renforcement de leurs capacités à l'action sur le plus long terme. Certains projets AFD de formation professionnelle favorisent également ce renforcement des capacités, si possible en lien avec les débouchés locaux pour une insertion plus aisée sur les marchés de l'emploi. Un travail exploratoire est également mené auprès des diasporas qualifiées, notamment dans le domaine de la

santé, afin de faciliter leur implication ponctuelle dans le développement de leurs pays d'origine, notamment au niveau du système enseignant. Un projet a été préparé en ce sens par SAN en 2008, impliquant des diasporas africaines et asiatiques à la fois dans le financement de projets de santé (infrastructures), mais également dans le renforcement des capacités des soignants dans leur pays d'origine.

#### • **Accès au marché international des compétences**

Certains secteurs spécifiques, notamment l'éducation et la formation professionnelle, peuvent intervenir comme tremplin vers l'emploi ou la mobilité (nationale, régionale, internationale). L'impact migratoire est difficile à prévoir, puisque l'accès à l'emploi diminue la probabilité de migrer mais que le niveau de diplôme semble l'accroître. Dans les deux cas, la formation profite à celui ou celle qui la suit, puisque son revenu sera augmenté qu'il reste dans son pays de formation ou qu'il en parte.

Des pôles d'excellence régionaux sont privilégiés permettant par exemple de former des compétences dans toute l'Afrique : 2IE (Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement) à Ouagadougou regroupe des étudiants de 24 pays et ses diplômés sont reconnus au niveau de l'Union européenne depuis fin avril 2009.

### **1.3 Financement de projets de développement et secteur privé**

Les transferts des migrants effectués depuis les pays d'accueil en direction des pays d'origine, peuvent constituer des ressources à valoriser par le biais d'un appui au montage de projets d'investissements, via des fonds de garantie ou un appui technique et financier. Il s'agit bien entendu d'intégrer ces démarches aux soutiens déjà consacrés au développement du secteur privé et à l'accessibilité financière. Un projet test est en montage sur le thème des PME au Maroc. En parallèle, afin de faire profiter les bénéficiaires des transferts de sommes plus importantes, une implication sur la transparence et la baisse des coûts des transferts est en cours appuyée par la mise en œuvre d'un site internet dédié.

### **1.4 Ressources naturelles et climat**

De par leur implication sur la préservation des ressources naturelles (eau, sols, forêts...) et la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effets de serre, les interventions de l'AFD ou du FFEM peuvent favoriser la préservation de l'environnement des territoires d'intervention et participent à l'atténuation des besoins d'émigration liés aux dégradations climatiques et environnementales. A l'inverse, l'attractivité de certains territoires préservés et la croissance démographique issue des migrations peuvent entraîner des dégradations environnementales. Dans le domaine du changement climatique, les activités de l'AFD dans le domaine de l'adaptation prennent en compte les déplacements de population qu'impliqueront les modifications des lieux de vie.

### **1.5 Conflits**

Indirectement, sans être précédée de consultations auprès des populations locales, l'arrivée simultanée d'un nombre important de migrants peut déboucher sur des difficultés d'intégration. L'AFD est également impliquée dans l'appui aux citoyens et déplacés des Etats fragiles ou en conflit via la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles, la couverture de certains besoins de base et la génération de revenus.

## **2) Prendre en compte les enjeux migratoires à l'AFD**

Pour garantir une véritable sensibilisation/mobilisation des équipes et favoriser l'intégration des enjeux liés aux mobilités dans les pratiques, les questionnements qu'ils induisent doivent être envisagés dans l'ensemble des productions opérationnelles et intellectuelles de l'Agence : documents stratégiques (POS, CIS, CIP et CIR), programmes de recherche et de production intellectuelle et manuels de procédures opérationnels.

A l'instar des diligences liées aux enjeux environnementaux et sociaux, dont la mise en place s'est faite par étapes, cette prise en compte du fait migratoire doit se faire progressivement. Il convient de promouvoir l'adhésion des équipes à ces questionnements en facilitant leur appréhension des interactions déjà existantes avec leurs secteurs et géographies « traditionnels » d'intervention de l'AFD. C'est un point fondamental qui permet de ne pas appréhender cette démarche comme une contrainte mais seulement comme un paramètre supplémentaire et utile à prendre en compte dans l'analyse du contexte de développement de chaque intervention.

Cette mobilisation et diffusion peut prendre différentes formes, **il s'agirait dans un premier temps d'intégrer ces nouveaux questionnements dans les cadres existants**, sans aller jusqu'à l'élaboration d'indicateurs de résultats menant à une procédure de classement.

## **2.1 Eléments de contexte stratégiques : CICID, POS2**

Conformément aux **décisions du CICID** de juin 2006 et juin 2009 qui ont mis l'accent sur les interactions entre les migrations et le développement, sur les transferts d'argent des migrants, sur les pays ayant conclu un accord de gestion concertée des flux migratoires, le Plan d'orientation stratégique n°2 de l'AFD (POS2) introduit les migrations internationales comme thématique d'importance devant être intégrée "dans l'élaboration des stratégies et le choix des opérations".

Le **POS2** met en avant les enjeux que représentent les migrations internationales pour les zones Méditerranée, Afrique sub-saharienne, Outre-mer, Pacifique et Caraïbes. Les 3 champs d'orientation prioritaires du POS2 permettent à l'AFD de prendre en compte les facteurs économiques, socioculturels, politiques et environnementaux promouvant les mobilités internes et internationales, tels qu'énoncés en première partie de ce document. Les opérations AFD mises en œuvre dans un objectif de promotion de la croissance, de lutte contre la pauvreté et de promotion des biens communs de l'humanité (ou biens publics mondiaux), participent d'une amélioration des opportunités locales offertes aux ressortissants des pays d'interventions.

## **2.2 Modalités de prise en compte des mobilités internes et internationales dans les documents stratégiques et opérationnels de l'AFD**

Ce cadre d'intervention transversal sur les migrations propose, sur la base des éléments d'analyse présentés et des liens avec les activités et les objectifs de l'AFD, d'approfondir les questionnements relatifs aux enjeux des mobilités internes et internationales dans les grilles de lecture opérationnelle et stratégique existantes.

Trois niveaux d'analyse sont envisageables :

- 1) un niveau "cadre d'intervention pays ou régional",
- 2) un niveau "cadre d'intervention sectoriel",
- 3) un niveau "projet".

Ces questionnements concernent tant l'identification du contexte d'intervention que les impacts sociaux du projet ou l'éventuelle intégration des acteurs "migrants" dans les projets par le biais de la mise en valeur des transferts ou des compétences des diasporas.

L'intégration de ces éléments d'analyse devrait permettre globalement de répondre aux objectifs suivants :

- une meilleure prise en compte de la situation des populations migrantes, internes et internationales, forcées ou non, affectées dans les projets mis en œuvre par l'AFD, considérant leurs vulnérabilités particulières ;
- une meilleure prise en compte des contextes locaux, socioéconomiques, éducatifs ou environnementaux, limitant les opportunités locales de développement et d'insertion ;
- une meilleure prise en compte des enjeux liés aux équilibres territoriaux et des réponses à rechercher ;
- une éventuelle prise en compte des flux financiers des migrants, de leurs impacts et potentiels de synergie avec les projets menés d'appui au secteur financier et privé mais aussi de développement local, rural notamment ;
- une meilleure prise en compte des problématiques liées à la fuite des compétences des qualifiés vers les zones urbaines, les pôles régionaux et internationaux, pour définir des appuis plus adaptés en matière de formation professionnelle et d'emploi.

## 2.2.1 Analyse des enjeux liés aux migrations dans les Cadres d'intervention pays et régionaux (CIP et CIR)

Au niveau géographique, les objectifs opérationnels qui sont poursuivis à travers ces **questionnements** sont les suivants:

- éviter les déséquilibres géographiques, prévenir l'arrivée de populations sans accompagnement d'opportunités de revenus économiques,
- identifier les interactions avec les opérations de l'AFD,
- articuler les financements avec d'autres acteurs ; rechercher des effets de levier par rapport à des sources additionnelles/innovantes de financement du développement (transferts Nord-Sud et Sud-Sud),
- participer à une prise en compte du phénomène de « Brain drain » et à la formation du capital humain local.

Afin de tester la démarche et de l'affiner, il s'agira donc dans un premier temps d'intégrer ces questionnements sur les mobilités à la refonte programmée en 2010 de **quatre CIP pilotes** :

- Haïti, pour les interactions avec les DOM et le poids de sa diaspora, notamment aux Etats-Unis,
- la Turquie de par son importante diaspora, notamment installée en Europe,
- la Syrie, pour le lien avec les migrations liées aux conflits.
- la Côte d'Ivoire, à un stade opportun, étant donné son importance dans le système migratoire ouest-africain.

**Dans un second temps, il s'agira de les intégrer de façon plus systématique dans le modèle rédactionnel de l'ensemble des documents stratégiques pays et régionaux.**

### Certains questionnements relèvent du contexte d'intervention des projets AFD :

- Quel est le poids des migrants (émigration – y compris vers la France -, immigration, migrations internes) dans la démographie nationale et régionale ?
- Quelles sont les implications des stratégies nationales et régionales de l'AFD sur les équilibres territoriaux, sur la répartition de la population et la cohésion sociale ?
- Comment prendre en compte les spécificités liées aux migrants forcés et réfugiés présents dans le pays ou la région et leurs implications sur la stabilité de la zone ?
- Quels sont les défis actuels et futurs du pays/de la région et leurs liens avec les migrations (croissance démographique, urbanisation, emplois des jeunes, production alimentaire, dégradation de l'environnement,...). Comment les opérations AFD influencent-elles ces défis ?
- Quel est le poids de l'exode des compétences au niveau local et régional et quels sont les secteurs les plus affectés ?
- Quel est le poids des transferts d'argent des migrants sur la balance des paiements du pays/des économies de la région (niveau macro) ? Quel est le poids de la crise actuelle sur le volume de ces transferts ? Quelle est la proportion de ménages dépendant des transferts nationaux et internationaux et impliquent-ils des démarches d'investissements ?

### D'autres questionnements relèvent des opportunités opérationnelles :

- Le pays/la région disposent-ils de politiques publiques spécifiques concernant les migrations, les diasporas, les transferts, la fuite des compétences, les migrations temporaires ? Quels impacts ces politiques incitatives ou dissuasives ont-elles sur le développement du pays ? Quelles opportunités pour l'AFD ?
- Comment favoriser une approche institutionnelle de ces questions pour une meilleure adaptation des politiques publiques qui en découlent ?
- Quels sont, par secteur, les projets susceptibles de favoriser le développement d'opportunités d'emploi et de croissance sur l'ensemble du territoire ? Ou doit-on cibler certaines régions ?
- Comment favoriser l'accès aux services de base des populations des régions déficitaires ?
- Quels partenariats possibles avec les diasporas ? En termes de mobilisation des compétences ? En termes d'investissement productif des transferts ?

## **2.2.2 Analyse des enjeux liés aux migrations dans les cadres d'interventions sectoriels (CIS)**

Par ailleurs, un certain nombre de **Cadres d'intervention sectoriels** de l'AFD (développement urbain, développement rural, environnement, transport, santé, accompagnement de l'initiative privée) introduisent les enjeux stratégiques liés aux mobilités internes et internationales, mais sans traitement approfondi ou systématique de leurs impacts. Les migrations sont alors présentées plus comme un élément de contexte que comme une clé de lecture éventuelle dans le cadre des projets.

Afin de faire évoluer ce contexte, il s'agira d'intervenir à deux niveaux :

- préciser par secteur les interactions possibles avec les enjeux liés aux mobilités, qu'on peut rassembler sous deux problématiques principales : préservation des équilibres territoriaux et développement des opportunités d'insertion.
- sur le modèle rédactionnel des CIS pour intégrer les objectifs déclinés supra, là encore dans un premier temps et afin d'affiner la démarche, **deux CIS pilotes** dont la refonte est programmée pour fin 2009 et 2010 pourront être choisis : **Santé** et **Climat**, dont les liens avec ces enjeux migratoires sont ébauchés ci-après. Cette approche permettant l'intégration transversale des mobilités dans les documents stratégiques de l'AFD sera par la suite généralisée.

Les rencontres avec les différentes divisions ont d'ores et déjà permis d'identifier des pistes de réflexion sur ces interactions possibles entre les secteurs AFD et les enjeux liés aux mobilités :

Le choix des contreparties en matière de **développement urbain** se fait en fonction de leurs capacités d'emprunt et privilégie plutôt les grandes agglomérations et renforce donc leur attractivité. « Il faut faire masse en faisant sens ». Pourtant, cela ne s'accompagne pas toujours et surtout pas suffisamment de la croissance d'activités et d'emplois nécessaires pour absorber ces nouveaux arrivants, venus du rural ou de l'étranger selon les cas. De plus, la raréfaction des énergies fossiles et la probabilité de chocs énergétiques à venir plaideraient plutôt pour un développement des réseaux de villes secondaires, rapprochant les fonctions de production et de consommation.

En termes de **développement rural**, deux enjeux fondamentaux ont été posés comme déterminants de la mobilité des jeunes ruraux vers la ville, la sous-région ou l'international : l'accès à la terre comme outil de production et une formation professionnelle adaptée au contexte actuel. A la différence du schéma européen, la transition démographique rurale ne s'opère pas en maintenant les meilleurs et en modernisant les moyens de production. Il s'agit alors de favoriser la sécurisation foncière et de former de véritables exploitants agricoles, capables d'agir également sur la gestion de ces territoires, par le biais de la décentralisation (cf. Programme National de développement participatif et réseau FAR au Cameroun).

**La raréfaction des ressources en eau** en fait le premier secteur impacté par le changement climatique et on évalue à 250 millions de personnes la population qui pourrait avoir à migrer, toutes échelles confondues, d'ici 2050. Cela pose la question de l'instabilité et des conflits que cela peut provoquer (accès à la ressource et afflux de réfugiés) ainsi que des choix faits en matière de politiques agricoles, notamment dans la région MENA où 80% sont utilisés pour l'irrigation rurale, ce modèle reste-t-il soutenable ?

En matière de **santé**, deux objectifs ont été avancés en lien avec les mobilités : la formation et le **maintien de personnels de santé** compétents dans les zones déficitaires et **la santé reproductive**, peu investie à ce jour par l'AFD, mais sur laquelle des leviers existent avec l'USAID et le FNUAP en termes de collaborations. Si l'accès aux services de santé n'est pas (ou très peu) un motif de mobilité définitive, il occasionne des migrations pendulaires. Des liens avec les initiatives financées par les migrants (financement d'infrastructures, mutualisme et diasporas médicales : télémédecine) peuvent être envisagés.

La stratégie de généralisation de **l'éducation de base** a pour conséquence un accroissement de la mobilité interne et on a déjà vu que la mobilité interne et internationale augmente en moyenne avec le niveau de **formation professionnelle**, des zones rurales vers l'urbain, vers des marchés régionaux d'emploi ou vers le Nord. Un des outils promus par l'AFD est la codiplômation, qui vise à l'harmonisation des diplômes au niveau intégration régionale (cf. Cellule CEMAC LMD à Bangui), ou intercontinental Nord-Sud (formation hôtelière en Tunisie appuyée par la filière en France et reconnue sur les deux espaces), voire même à la validation des acquis de la diaspora pour un retour si souhaité au pays d'origine (exemple de l'Angola qui favorise cette reconnaissance pour une intégration dans les entreprises privées présentes sur son territoire).

En matière de **promotion de la croissance et d'appui au secteur privé**, les transferts d'argent des migrants, tant internes qu'internationaux, représentent dans certaines géographies des sources importantes de revenus. L'AFD est impliquée dans ce domaine autour des objectifs suivants :

- **L'appui aux TPE-PME** : les projets de l'AFD, à travers les outils disponibles, s'attachent autant au financement des investissements qu'aux services non-financiers aux entreprises. Les projets d'appui à la création (Tunisie, Maroc), à la mise à niveau des entreprises (Sénégal, Tunisie), à la Promotion du secteur privé (PASP au Mali) les garanties Ariz II, de même que le PRCC (Programme de renforcement des capacités commerciales) permettent de développer localement des opportunités d'emploi, d'investissement et de croissance économique, ayant un impact direct sur la mobilité. Des liens peuvent être trouvés avec les transferts d'épargne des migrants internationaux.

- **La promotion de l'accessibilité financière** :

Les réseaux de Microfinance jouent un rôle pour toucher les bénéficiaires les plus excentrés. Les appuis apportés aux IMF en milieu rural ont pour objectif d'y promouvoir des opportunités. El Amana au Maroc, Enda Interarabe en Tunisie, déjà bien implantées en zone urbaine, ont été soutenues spécifiquement pour développer leurs activités en zone rurale. De même, des appuis ont été apportés à des IMF « rurales » telles que le Crédit rural de Guinée ou les Caisses villageoises au Mali en région de Kayes.

Un travail de concertation sur l'innovation et l'évolution des cadres réglementaires avec les Banques centrales Zone Franc et Maghreb, est mené en partenariat avec la BafD et le MINEIE, notamment les projets liés au *branchless-banking* qui devraient faciliter l'accès des migrants et de leurs familles à de nouveaux produits financiers (épargne, crédit ou assurance par exemple) et de transferts internationaux.

Ces idées opérationnelles, non exhaustives, permettent d'ores et déjà d'identifier des liens directs entre mobilités et projets de développement menés par l'AFD. L'intégration de ces questionnements dans les réflexions sectorielles devrait permettre l'émergence progressive d'une logique d'analyse des questions migratoires au sein de l'AFD.

### **2.2.3 Analyse des enjeux liés aux migrations dans les projets**

---

Cette prise en compte des migrations par l'AFD pourrait impliquer l'intégration d'éléments d'analyse relatifs aux mobilités dans les documents du cycle du projet de l'AFD autour des problématiques suivantes :

- Localisation et populations concernées
- Attractivité et équilibres territoriaux
- Emplois créés
- Renforcement des capacités, formation du capital humain et diasporas
- Transferts d'argent des migrants
- Stabilité, cohésion sociale, conflits
- Populations déplacées par les projets de développement

Certains éléments figurent déjà parmi les problématiques prises en compte notamment par la Cellule d'appui environnemental et social (CAES) lors de l'analyse des projets (impacts des projets sur la cohésion sociale, déplacements, respect des législations nationales et internationales en matière de droit du travail...). Il en est de même pour les déplacés dans ces situations de crises et de conflits. Le lien opérationnel doit donc être effectué avec le Cadre d'intervention transversal Etats fragiles et la **démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations** financées par le Groupe AFD.

Les opérations AFD, par le biais de cet outil de classement global, environnemental et social du MPO, respectent les conventions internationales dont certains volets concernent les vulnérabilités des migrants (la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail; la Convention n°29 sur le travail forcé; la Convention n°144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail; la Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toute forme de discriminations envers la femme).

On peut **décliner par objectifs l'ensemble des questionnements possibles et opératoires pour traiter des liens Migrations et Développement lors de la phase d'instruction et d'évaluation d'un projet**, en termes de contexte d'intervention de départ, de montage et d'effets attendus du projet. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être adaptée à chaque instruction.

→ **Prendre en compte en amont la croissance des besoins liée au projet envisagé**

Quelles sont les implications des migrations internes et internationales sur l'**échelle du projet** à t1 et t+10 ?

→ **Eviter les déséquilibres géographiques, prévenir l'arrivée de populations sans accompagnement d'opportunités de revenus économiques**

Quelles sont les implications du projet sur la répartition de la population et l'**attractivité** socio-économique des zones d'interventions ?

→ **Offrir des opportunités aux locaux qualifiés et limiter ainsi leur besoin de mobilité forcée**

Le projet permet-il le renforcement des capacités locales et l'**emploi de locaux qualifiés** ?

→ **Limiter les inégalités de traitement entre migrants et non-migrants; éviter les conflits sociaux annexes**

Des migrants internes / internationaux ou réfugiés sont-ils bénéficiaires du projet et affectés de façon **équitable** ?

→ **Renforcer le rôle des diasporas dans le développement de leurs pays d'origine**

Pour les pays disposant d'une importante **diaspora qualifiée expatriée** : le projet pourrait-il bénéficier des compétences issues de la diaspora dans le cadre d'une assistance technique spécifique ?

→ **Limiter le nombre de déplacés forcés**

Quelles sont les implications du projet sur les **déplacements forcés** de population ?

→ **Articulation des financements, effet de levier par rapport à des sources innovantes de financement du développement**

Pour les zones fortement bénéficiaires **de transferts d'argent des migrants** : le projet pourrait-il bénéficier d'une articulation avec les investissements réalisés par les migrants ou leurs projets de développement local communautaire ?

### 3) Appui, sensibilisation et formation des services opérationnels

L'intégration progressive de la problématique migratoire telle que proposée dans ce CIT au niveau des projets, des cadres d'intervention géographiques et sectoriels sera facilitée par une série de mesures favorisant la sensibilisation et le renforcement des capacités des équipes AFD. Six objectifs peuvent être identifiés dans un premier temps afin d'assurer une internalisation des réflexions proposées dans le cadre des grilles de lectures migrations :

- Appuyer l'analyse contextuelle sur les migrations lors de la phase d'identification des opérations ou de la préparation des cadres d'intervention sectoriels et géographiques
- Appuyer la prise en compte des vulnérabilités et risques impliqués par les migrants affectés. Lorsque nécessaire soutenir la mise en œuvre d'évaluation d'impacts plus poussées
- Appuyer l'identification des conflits entre les stratégies globales d'équilibres territoriaux et les orientations opérationnelles poursuivies
- Dans les régions bénéficiaires des migrations, faciliter l'identification de projets impliquant les diasporas et les transferts de migrants.
- Systématiser la prise en compte de la dimension migratoire dans les révisions des cadres d'intervention sectoriels et géographiques
- Assurer l'intégration des résultats de la recherche comme des expériences des autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux dans le domaine des migrations et du développement

Cet accompagnement sera mis en œuvre par deux biais, l'un individuel d'appui projet ou stratégie assuré au niveau de la DTO (SFP, CAES), l'autre collectif par le biais de l'animation d'un processus de formation interne permettant de prendre en compte les migrations internes et internationales.

#### 4) Comprendre, analyser et prévoir : programme de production intellectuelle

L'internalisation des enjeux migratoires dans l'élaboration des projets et stratégies de l'AFD sera facilitée par l'investissement qui pourra être réalisé en matière de production intellectuelle sur les migrations. Cette dynamique appuyant l'amélioration des analyses et de la compréhension des interactions entre mobilités et sociétés en développement peut être articulée autour d'activités de recherche, d'études d'impacts effectuées en amont de la conception des projets, de séminaires de capitalisation de travaux, de réunions d'échanges avec nos partenaires locaux comme d'autres bailleurs sur ces thèmes.

Ce programme de production intellectuelle sera établi conjointement par la Direction de la Stratégie, la Direction des opérations et les agences de l'AFD, en lien avec les Ministères, sur la base des budgets consacrés par ces différentes structures aux actions de recherche. Les divisions géographiques, sectorielles comme les agences pourront être appuyées dans la programmation de production intellectuelle relative aux migrations internes et internationales par les chargés de mission de la direction de la stratégie et de la direction des opérations suivant les enjeux de mobilité. Cet investissement intellectuel visera un approfondissement et un partage de la connaissance comme une capitalisation des expérimentations. Il devra favoriser la mise en connexion entre deux champs d'investigation et de réflexion aujourd'hui sensiblement séparés, celui des migrations internes et des migrations internationales.

L'effort de production intellectuelle et de soutien à la connaissance dans le domaine des migrations sera poursuivi au regard des défis futurs identifiés en première partie du CIT migrations, à savoir :

- La connaissance des migrants dans nos géographies d'intervention
- Les instruments de financement du développement et les transferts d'argent des migrants
- La formation du capital humain et la fuite des compétences
- Les défis démographiques, alimentaires, énergétiques, environnementaux, climatiques et épidémiologiques
- La cohésion urbaine et les enjeux liés à l'emploi
- Les Etats fragiles, les conflits et les migrations

Sur la base des travaux déjà engagés par l'AFD sur les mobilités, **quatre axes prioritaires de réflexion** seront poursuivis dans un premier temps afin d'élaborer un programme de production intellectuelle sur les migrations internes et internationales :

• **Améliorer notre connaissance des migrants dans leurs pays de destination**, notamment en France et dans les territoires d'Outre-mer, mais aussi dans nos autres géographies d'interventions, afin de mieux comprendre et appuyer leurs pratiques de développement. Par exemple, en matière de données sur les transferts, des progrès ont été faits dans la rapidité de leur enregistrement, ou encore dans la mesure des transferts informels grâce à des enquêtes ménages, mais des progrès restent à effectuer. La mesure des migrations de personnes et de leur niveau de qualification reste réalisée avec des délais significatifs (l'AFD s'est à titre d'exemple associée à la Banque mondiale et à l'OCDE, afin que soient connus en 2010 les chiffres de la localisation des migrants en 2005). La production rapide de données fiables restera donc un enjeu dans les années à venir.

• **Soutenir la production intellectuelle des agences sur des géographies moins connues par l'AFD** (Kenya par exemple) afin de mieux cerner les apports des migrants vers ces pays et les moyens d'appuyer ces dynamiques.

• **Appuyer des études prospectives dans le domaine du marché du travail et des compétences**, au niveau local comme international.

• **Approfondir la connaissance de l'impact du changement climatique sur la localisation des populations et leurs conditions de vie.** Le caractère inéluctable d'un réchauffement de la planète, de variations dans la pluviométrie et d'une montée des eaux aura nécessairement des conséquences sur la disponibilité des ressources en eau, la productivité agricole, l'habitabilité des zones inondables dans les régions

réputées fragiles... Ceci supposera des recherches dans un ensemble assez large de directions (par des spécialistes du climat, du monde rural, de l'urbanisation côtière...).

L'AFD, sur chacun des axes évoqués ci-dessus, pourra donc poursuivre son effort de production intellectuelle, en proportionnant son investissement en fonction du degré d'avancement de la recherche et des efforts relatifs des autres bailleurs. De manière générale, l'AFD mettra autant que possible en commun ses moyens avec d'autres partenaires (Ministères, IRD, CEPED, DIAL, INED, CERI, PSE, Banque mondiale, OCDE, Banques régionales de développement, OIM), tant pour le financement de la recherche que pour la diffusion de ses résultats, afin de permettre des progrès rapides et coordonnés.

### III. PARTENAIRES

En parallèle de l'enjeu interne lié à l'intégration des questions migratoires internes et internationales dans les opérations et stratégies de l'AFD, l'Agence peut être appelée à soutenir et travailler avec un certain nombre de ses partenaires traditionnels également intéressés par ce champ thématique. Ces collaborations pourront prendre des formes multiples en fonction des intérêts des partenaires, allant d'appuis techniques pour le montage de projets au cofinancement d'études. Elles permettront également à l'AFD de trouver des appuis techniques, humains ou financiers, pour le montage de projets identifiés dans le cadre des stratégies pays et sectorielles.

#### 1) Les partenaires ministériels (MIIINDS, MINEIE, MAEE, MOM)

Comme présenté en deuxième partie "Agir" du CIT, les orientations stratégiques de l'aide française identifient plus particulièrement les migrations internationales vers la France, et leurs causes profondes comme champs d'intérêt pour l'aide publique au développement. Une politique de codéveloppement, puis de développement solidaire a ainsi été développée au niveau français afin de répondre à un double enjeu : 1) l'appui aux dynamiques initiées par les migrants établis en France en direction de leurs pays d'origine ; 2) l'identification de champs de développement pouvant permettre aux migrations internationales de s'effectuer dans un contexte de libre choix et non de nécessité. Cette politique prend un caractère géographique ciblé, dans le cadre de la négociation et de la mise en œuvre des accords bilatéraux de gestion concertée des flux migratoires. Elle a été validée au niveau européen avec l'adoption du Pacte européen sur l'immigration et l'asile.

Dans ce contexte, le Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIIINDS), le Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE), le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MINEIE) ou le Ministère de l'Outre Mer sont appelés à solliciter l'appui de l'AFD étant donné l'agenda national et international sur la thématique. Ce soutien pourra se concrétiser par :

- **Un appui technique et des opérations de conseil** sur la problématique des migrations et du développement dans le cadre de négociations internationales (Fonds fiduciaire Migration et Développement placé auprès de la BafD, préparation groupe transferts du G8, ateliers transferts de Making finance work for Africa, Forum global migrations et développement des NU, stratégie UE-Afrique sur la mobilité et l'emploi...)
- **La mise en œuvre d'opérations permettant de justifier l'implication de la France sur certaines de ces problématiques** (transferts, diasporas) – hors cadre des accords de gestion concertée des flux migratoires (ex 1000 PME au Maroc)
- **La prise en compte des accords de gestion concertée des flux migratoires signés** et la mise en œuvre d'opérations identifiées et financées dans le cadre de ces accords (Projets Développement solidaire Tunisie)
- **L'appui à l'animation du débat sur les migrations et le développement** via le soutien au montage de projets de recherche et l'organisation de séminaires de mise en réseau et de capitalisation sur ces thèmes (partenariats avec les partenaires français de la recherche, la Banque mondiale ou la BafD).

#### 2) Les partenaires non-gouvernementaux et organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) au Nord

Premiers acteurs de la thématique des migrations et du développement, les diasporas impliquées dans le développement de leurs pays d'origine ne sont encore que peu intégrées par la communauté des bailleurs comme des acteurs du développement véritable malgré leurs implications financière et humaine à destination de leurs pays d'origine. Cette mobilisation en faveur du développement prend la forme d'engagements individuels et parfois collectifs. Dans ce dernier cas, structurées en OSIM, organisations de solidarité issues des migrations, les diasporas interviennent pour le montage d'initiatives au Sud et s'apparentent à des ONG de développement, de plus ou moins grandes tailles. Ces OSIM peuvent recevoir l'appui d'ONG de développement ayant identifié les migrants comme des acteurs de développement et les associant à des projets.

Au niveau français, le FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations), constitué en 2002, regroupe 700 associations intervenant en Afrique subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud-est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien. Le FORIM fait partie de la plateforme française des ONG de développement, Coordination Sud.

Dans ce contexte, l'AFD pourrait poursuivre les objectifs suivants :

- Appuyer la dynamique de structuration et de renforcement des capacités des OSIM à l'action, par le truchement de leur plateforme, le FORIM.
- Appuyer financièrement les projets des OSIM et de leurs opérateurs d'appui.
- Faciliter l'implication des diasporas dans la mise en œuvre de projets AFD classiques. Par exemple : études visant à approfondir la connaissance des diasporas originaires des zones d'intervention, composante appui aux initiatives de la diaspora dans le projet Santé TOGO.
- Associer les représentations des diasporas lors des consultations stratégiques avec la société civile.
- Intégrer les diasporas au chantier AFD consacré à l'éducation au développement.
- Favoriser les partenariats entre OSIM et ONG "classiques" de développement dans un objectif de renforcement de leurs capacités d'action.
- Soutenir la mise en réseau européennes des ONG de développement et des OSIM et la capitalisation des pratiques de codéveloppement.
- Engager un dialogue avec coordination Sud sur les enjeux liés aux mobilités internes et leurs prises en compte par les acteurs du développement.

### **3) Les partenariats au Sud : institutionnels, société civile, secteur privé**

Comme nous l'avons déjà indiqué, les pays d'origine s'impliquent de manière croissante dans la gestion des mobilités, au moins au niveau international. Cette « gestion » donne lieu à différents niveaux de concertation avec les diasporas et d'institutionnalisation de ces politiques.

Par ailleurs, les diasporas interviennent le plus souvent en partenariat avec des organisations locales de la société civile, voire avec des collectivités locales dans les contextes de décentralisation, en Afrique de l'Ouest et au Maroc, notamment.

Un dialogue s'instaure alors et peut se décliner sur la question des mobilités, des droits civils et politiques de ces diasporas mais aussi de leur participation aux stratégies de développement. L'approche s'avère différenciée suivant l'importance que revêt cette diaspora en terme d'apport (importance quantitative, poids politique et financier) et suivant la situation politique du pays d'origine (distinction diaspora politique et économique).

Il importe que l'AFD appuie la promotion du dialogue avec ces institutions nouvelles que sont les Ministères en charge des communautés de l'extérieur et des diasporas, dont les stratégies sont en devenir, compte tenu de l'intérêt croissant des partenaires et agences de développement pour ces questions. De réelles opportunités de collaboration sont possibles avec des Etats comme le Sénégal et le Maroc par exemple, notamment dans le domaine d'un appui au renforcement des politiques consacrées aux mobilités.

De même, le secteur privé et financier de ces pays a un rôle prioritaire à jouer dans la valorisation des transferts d'épargne des migrants, dans l'offre de produits financiers qui pourra leur être proposée. Mais au-delà de ce lien direct qui est fait entre migrations internationales et investissement productif, c'est aussi par l'accessibilité financière du plus grand nombre et par le financement des investissements localement que peuvent se créer des opportunités de croissance et d'emploi, dont on a vu qu'elles étaient un facteur primordial de mobilité.

L'AFD et ses partenaires des pays en développement (Banques, réseaux de microfinance, Banques de développement, Agences de promotion des investissements) remplissent déjà ce rôle d'appui et d'innovation.

### **4) Les collectivités locales**

Les collectivités locales constituent des partenaires potentiels importants sur ces questions puisqu'en prise sur les deux espaces de la migration, interne ou internationale, lieu d'accueil et lieu d'origine. Le partenariat avec l'AFD sur les migrations pourrait se situer à deux niveaux.

Dans un premier temps, concernant le champ des mobilités internes, des réflexions liées aux enjeux d'aménagement équilibré du territoire et d'urbanisation pourraient être menées avec nos collectivités locales partenaires dans les pays d'intervention par les agences AFD comme par les départements DAR et CLD.

Dans un second temps, concernant le champ de la migration internationale, les compétences des collectivités locales en matière de développement local les désignent comme interlocuteurs privilégiés des associations de migrants au Nord et au Sud. Elles sont décideuses des priorités d'investissement et responsables de la définition des stratégies y afférant. En pratique, les collectivités locales, comme les autres partenaires du développement, demeurent parfois encore insuffisamment sensibilisées par rapport à ces nouveaux interlocuteurs que sont les migrants internationaux et leurs potentiels à l'égard des pays en développement. Un dialogue opérationnel avec l'AFD sur la mise en place de fonds régionaux de développement associant les transferts des migrants, de type *Tres por Uno* mexicain, dans les pays partenaires signataires d'accords de gestion concertée et de développement solidaire permettrait de mobiliser les collectivités territoriales sur ces enjeux.

## 5) Les partenaires européens et multilatéraux du développement

Les partenaires européens et multilatéraux du développement se sont fortement mobilisés ces dernières années sur la thématique des migrations internationales et du rôle joué par les diasporas pour le développement de leurs pays d'origine, que ce soit via les transferts d'argent, la mobilité des compétences ou le transfert de technologies. Des efforts conséquents ont été réalisés à plusieurs niveaux : améliorer les données sur les migrations internationales et la compréhension de leurs impacts sur les pays en développement d'origine, combler le retard d'informations concernant les migrations internationales africaines, favoriser un échange entre décideurs du Nord et du Sud sur des thématiques parfois conflictuelles, participer à l'amélioration d'une gouvernance globale des migrations internationales, favoriser l'intégration des problématiques migratoires dans les stratégies de développement. Ainsi, de nombreux programmes de recherche ou conférences ont été organisés sur ces thèmes.

En parallèle, les agences de développement ont pour la plupart, notamment au niveau européen, tenté d'identifier comment aborder la question migratoire de façon constructive mais également afin de répondre à une demande d'affichage sur le thème (DG EuropeAid, 2007). Les sites internet de comparaison des coûts des transferts comme les projets de codéveloppement impliquant les diasporas figurent parmi les projets les plus couramment mis en œuvre. L'annexe 7 décrit plus en détail ces initiatives qui rencontrent un certain nombre de difficultés que les orientations du CIT migrations tentent de surmonter :

- faible échelle des projets et des budgets mobilisés ;
- champ de compétence insuffisamment partagé et circonscrit à quelques agents des agences, souvent isolés dans leurs convictions ;
- identification du champ migratoire comme séparé des autres problématiques de développement et suscitant peu de mobilisation des autres agents ;
- sphère d'intérêt concernant tant les pays en développement que les pays développés, eux-mêmes se situant hors du champ de compétence des agences de développement.

On peut supposer que si la hausse des transferts d'argent des migrants au niveau international n'avait pas été aussi exponentielle et les enjeux migratoires irréguliers tant médiatisés, les agences de développement ne se seraient pas tant saisies de cette sphère de réflexion, en dépit des enjeux de développement sous-jacents.

Les partenariats entre l'AFD et ces homologues européens et multilatéraux du développement devront donc permettre de répondre aux enjeux suivants :

- éviter que le champ de la migration ne soit qu'une mode passagère, face aux difficultés rencontrées pour le montage de projets ;
- prévenir une limitation du champ de réflexion sur les migrations au domaine international et favoriser la réintégration des mobilités internes dans la problématique ;
- favoriser un échange avec les partenaires concernés par ces enjeux migratoires notamment dans le cadre de la définition des stratégies de développement.

Au niveau européen, et afin de répondre à ces objectifs, l'AFD saura s'appuyer sur le réseau informel des partenaires européens du développement travaillant sur les migrations composé notamment de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Suède, de la Norvège, de la France (AFD). Au niveau multilatéral, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'OCDE, l'OIM et le PNUD constitueront des partenaires privilégiés afin de poursuivre les efforts réalisés en matière de recherche, de capitalisation et de sensibilisation.

## 6) Les partenaires privés et financiers (banques, entreprises...)

Les établissements financiers et entreprises sont des partenaires privilégiés de l'AFD dans ses interventions comme des migrants dans leurs opérations de transferts, d'épargne, d'assurance et d'investissement.

Des complémentarités seront recherchées avec les outils traditionnels de l'AFD en matière de microfinance, d'appui au développement du secteur privé, de garantie bancaire et de capital-risque (possibilités nouvelles ouvertes avec ARIZ II).

La sécurisation et la baisse des coûts des transferts sera recherchée au niveau national et international. Au niveau du corridor France – pays d'origine des migrants, une transparence de l'information et la baisse des coûts des transferts sera poursuivie à travers la mise en place d'un site internet de comparaison des coûts des transferts entre la France et les pays suivants : Comores, Sénégal, Maroc, Bénin, Tunisie, Mali, Algérie, Gabon, République Démocratique du Congo, Chine, Congo, Cap Vert, Vietnam, Haïti, Cameroun, Burkina Faso. Ce site constituera dès fin 2009 une base d'échange importante entre organisations de la diaspora impliquées dans le montage de projets de développement, individuels transférant de l'argent, banques et institutions de développement (ONG, bailleurs bilatéraux...).

### ANNEXE 1 : LISTE DES ACRONYMES

---

*Nota Bene* : figure entre parenthèse la version anglaise de l'acronyme parfois utilisée dans le texte dans le cas des références bibliographiques.

- **AFD** : Agence Française de Développement
- **BasD** : Banque Asiatique de Développement
- **BafD** : Banque Africaine de Développement
- **CAES** : Cellule d'appui environnemental et social de l'AFD
- **CEDEAO** : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- **CIP** : Cadre d'intervention pays de l'AFD
- **CIR** : Cadre d'intervention régional de l'AFD
- **CIS** : Cadre d'intervention stratégique de l'AFD
- **CIT** : Cadre d'intervention transversal de l'AFD
- **DGTPE** : Direction générale du Trésor et de la politique économique
- **DOE** : Direction des opérations de l'AFD
- **DOM** : Départements d'Outre-mer
- **DTO** : Département technique opérationnel de l'AFD
- **FERC** : Fonds d'Expertise et de Renforcement de Capacités de l'AFD
- **FFEM** : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
- **FIDA** (IFAD) : Fonds international de développement agricole
- **FORIM** : Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
- **FMI** (IMF) : Fonds Monétaire International
- **FNUAP** : Fonds des Nations Unies pour la population
- **HCR** (UNHCR) : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- **IDE** : Investissement direct étranger
- **IMF** : Institution de microfinance
- **INRA** : Institut national de la recherche agronomique
- **INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques
- **IRAM** : Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de développement
- **MAEE** : Ministère des Affaires étrangères et européennes
- **MIINDS** : Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
- **MINEIE** : Ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi
- **MOM** : Ministère de l'Outre-Mer
- **NU** (UN) : Nations Unies
- **OCDE** (OECD) : Organisation de coopération et de développement économiques
- **OIM** (IOM) : Organisation internationale pour les migrations
- **OIT** : Organisation internationale du travail
- **ONG** : Organisation non gouvernementale
- **OSIM** : Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration
- **PASP** : Projet d'appui au secteur privé (Mali)
- **PIB** : Produit intérieur brut
- **PME** : Petites et moyennes entreprises
- **PNUD** (UNDP) : Programme des Nations Unies pour le développement
- **POS** : Plan d'orientation stratégique de l'AFD
- **PRCC** : Programme de renforcement des capacités commerciales
- **STR** : Direction de la stratégie de l'AFD
- **UE** : Union européenne
- **UN DESA** : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
- **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- **UN Habitat** : Programme des Nations Unies pour les établissements humains
- **USAID** : Agence des Etats-Unis d'Amérique pour le Développement International
- **PNUE** (UNEP) : Programme des Nations Unies pour l'environnement
- **WBGU** : German advisory council on climate change

## ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE

---

- AFD (2007) *Migration and Development: Mutual benefits?*, *Proceedings of the 4th AFD-EUDN Conference*. Notes et documents N°35. 2006.  
<http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/users/administrateur/public/publications/notesetdocuments/ND35-ven.pdf>
- Azam Jean-Paul & Gubert Flore (2002). *Those in Kayes. The impact of remittances on their recipients in Africa*. Working Papers DT/2002/11, DIAL (Développement, Institutions & Analyses de Long terme).
- Bakewell Oliver (2007). *Keeping them in place : the ambivalent relationship between migration and development in Africa*. Working papers n°8. International migration institute. University of oxford, UK.
- Banque Asiatique de Développement (BasD), (2009). Ho Chi Minh City Adaptation to Climate Change. Volume 1. Executive summary. Asian Development Bank in collaboration with the HCMC Peoples Committee and DONRE. Prepared by ICEM – International Centre for Environmental Management
- Badie B., Brauman R, Decaux E., Devin G., Withol de Wenden C (2008). *Par-delà les peurs : construire une gouvernance mondiale des migrations*. Editions La découverte. Rapport commandé par le MAEE.
- Barajas Adolfo, Chami Ralph et al. (2009). *Do Workers' Remittances Promote Economic Growth?* International Monetary Fund Working Paper WP/09/153
- Beauchemin Cris, Schoumaker Bruno (2005). *Migration to cities in Burkina Faso : does the level of development in sending areas matter ?*, Elsevier, UK.
- Beauchemin Cris (2009). *Rural to urban migration in West Africa : towards a reversal? Migration trends and economic situation in Burkina Faso and Côte d'Ivoire*. Population, Space and place.
- Beine Michel, Docquier Frederic & Rapoport Hillel (2008). *Brain drain and human capital formation in developing countries: winners and loser*. Economic Journal , 118, 4: 631-52.
- Bhagwati Jagdish (2003). *Boarders beyond control*. Foreign affairs, jan/feb 2003:98-104.
- Black, R., Kniveton, D., Skeldon, R., Coppard, D., Murata, A., Schmidt-Verkek, K. (2008). *Demographics and Climate change : future trends and their policy implications for migration*. Working paper 27, Development research centre on migration, globalisation and poverty. University of Sussex, UK.  
[http://www.migrationdrc.org/publications/working\\_papers/WP-T27.pdf](http://www.migrationdrc.org/publications/working_papers/WP-T27.pdf)
- Black Richard & Sward Jon (2009). *Migration, Poverty Reduction Strategies and Human Development*. Human Development Research Paper 2009/38. United Nations Development Programme.
- Boto Isolina & La Peccerella Camilla (2008). *Comment la migration internationale affecte-t-elle le développement rural ACP ?*. Série de rencontres sur le thème du développement ACP-UE Briefing n° 8: Bruxelles, 11 décembre 2008. Centre Technique de Coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA)
- Brown Oli (2007). *Climate change and forced migration : observations, projections and implications*. A background paper for the 2007/2008 UNDP Human Development Report, *Fighting climate change : human solidarity in a divided world*. [http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-2008/papers/brown\\_oli.pdf](http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-2008/papers/brown_oli.pdf)
- Cali Massimiliano (2008). *Migration restrictions and the 'brain drain' : the wrong response to an ill-defined problem*. Oversea Development Institute, April 2008.
- Carballo Manuel & Mboup Mourtala (2005). *International migration and health. International Centre for Migration and Health*. Paper prepared for the Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration.
- Cassarino Jean-Pierre, Ed. (2008). *The Conditions of Modern Return Migrants*. International Journal on Multicultural Societies (IJMS) Vol. 10, No. 2, 2008.
- Chaponnière Jean-Raphaël (2008). *Un demi-siècle d'analyse de la Chine-Afrique*. In Revue Afrique contemporaine Les trajectoires de la Chine-Afrique. 2008/4 - numéro 228.
- Chappell Laura & Sriskandarajah Dhananjayan (2007). *Mapping the development impacts of migration*. Development on the move: working paper 1. Institute for public policy research.
- Christian Aid (2007). *Human tide: the real migration crisis. A Christian Aid report*.  
[http://www.christianaid.org.uk/Images/human\\_tide3\\_\\_tcm15-23335.pdf](http://www.christianaid.org.uk/Images/human_tide3__tcm15-23335.pdf)
- Chukwu-Emeka Chikezie (2007). *Strategies for building diaspora/migrant organisation capacity for development*. Prepared for the Civil society day of the Global forum on migration and development.
- Clemens Michael & Pettersson Gunilla (2007). *New Data on African Health Professionals Abroad*. Center for Global Development Working Paper No. 95.
- Clemens Michael (2007). *Do visas kill? Health effects of African health professional emigration*. Centre for Global Development. Working Paper Number 114.

- Commission européenne (2005). *Priorités d'action en vue de relever les défis liés aux migrations: Première étape du processus de suivi de Hampton Court*. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. COM(2005) 621 final.
- Commission européenne (2005<sup>2</sup>). *Livre vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques*. COM(2004) 811 final
- Commission européenne (2008). *Rapport européen sur la démographie 2008: Répondre aux besoins sociaux dans une société vieillissante*. Résumé. Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances – Unité E.1
- Conseil de l'Union européenne (2008). *Pacte européen sur l'immigration et l'asile*. 13189/08 ASIM 68
- De Haas Hein (2005). *International migration, remittances and development : myths and facts*. Third world quarterly 26:1269-1284.
- De Haas Hein (2006). *Engaging diasporas : how governments and development agencies can support diaspora involvement in the development of origin countries*. The Hague, Oxfam Novib.
- De Haas Hein (2007) *Turning the tide? Why development will not stop migration*. International migration Institute, University of Oxford, UK.
- Deshingkar Priya (2006). *Le rôle de la migration circulaire dans la croissance économique. Liens entre milieu rural et milieu urbain, migration saisonnière et réduction de la pauvreté en Asie*. Oversea Development Institute, London, UK.
- De Vreyer Philippe, Gubert Flore & Roubaud François (2007). *Migration, Self-selection and Returns to Education in the WAEMU*. Working Papers DT/2007/10, DIAL (Développement, Institutions & Analyses de Long terme).
- DFID (2007). *Moving out of poverty – making migration work better for poor people*. Department for international development, London, UK.
- DG Europe Aid (2007). *The linkage between migration and development. Operational implications for programming and project development*. Realised by ARS Progetti s.r.l., July 2007.
- DGTPE (2006). *Immigration sélective et besoins de l'économie française*. Rapport. 14 janvier 2006.
- DIAL (2003). *L'impact de l'émigration sur les pays d'origine : l'état de la recherche*. Lettre d'information DIALogue n°19.
- Docquier Frederic & Abdeslam Marfouk (2004). *Measuring the international mobility of skilled workers (1990-2000): release 1.0*. Policy Research Working Paper Series 3381. World Bank
- Docquier Frederic (2006), *Brain drain and inequality across nations*. In AFD (2007) *Migration and Development: Mutual benefits?*, Proceedings of the 4th AFD-EUDN Conference, Notes et documents N°35, 2006. <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/users/administrateur/public/publications/notesetdocuments/ND35-ven.pdf>
- Docquier Frederic & Hillel Rapoport (2007). *Skilled migration : the perspective of developing countries*. Discussion paper series n°10/07. Centre for research and analysis of migration, University college London, UK.
- Ehrhart et al (2008). *Humanitarian implications of Climate change*. Care international. [http://issuu.com/careandclimatechange/docs/care\\_human\\_implications](http://issuu.com/careandclimatechange/docs/care_human_implications)
- Fajnzylber Pablo & López Humberto (2008) Edited by. *Remittances and Development. Lessons from Latin America*. The World Bank
- Freire Mila (2006), *Urban planning: challenges in developing countries*. Human development international congress. Madrid, Nov. 2006.
- Gemenne François (2007). *Migrations et environnement. Introduction sur une relation méconnue et souvent négligée*. Etopia, Centre d'animation et de recherche en écologie politique.
- Griffon Michel (2006). *Alimentation et énergie issue de la biomasse : disposera-t-on de l'espace et des ressources nécessaires en 2050 ?* Note rédigée à partir de travaux réalisés dans le cadre du projet européen ULCOS sur les énergies alternatives pour les usages des industries. Cirad.
- Gubert Flore (2005). *Migrant Remittances and their Impact on Development in the Home Economies: The Case of Africa* In *Migration, Remittances and Development*. OECD. Paris.
- Gubert Flore (2007). *Insurance Against Poverty*. Journal of African Economies, Oxford University Press, vol. 16(1), pages 172-175, January
- Gubert Flore & Nordman Christophe (2009). *Who Benefits Most from Migration? An Empirical Analysis Using Data on Return Migrants in the Maghreb*. Analytical report. Projet MIREM. Migration de retour au Maghreb. Cofinancé par l'Union européenne et l'Institut universitaire européen, Florence.
- Global Forum on migration and development (2008). *Civil Society Days Report to the Government Meeting, 29 October 2008, Manila, Philippines*. <http://www.gfmd2008.org/conference-documents.html>

- IDMC & Norwegian refugee council (2009). *Internal displacement. Global overview of trends and developments in 2008*. Internal displacement monitoring centre.
- ILO (2009), *The global economic crisis and migrant workers : Impact and response, International migration programme*. [http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/global\\_crisis.pdf](http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/global_crisis.pdf)
- INRA-CIRAD (2009). *Agrimonde. Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable*, Février 2009. Note de synthèse
- INSEE (2005). *Les immigrés en France*, édition 2005, collection Références
- INSEE-ACSE (2006). *Atlas des populations immigrées en Guyane, Guadeloupe et Martinique*.
- IOM (2009). *World Migration Report 2008: Managing Labour Mobility in the Evolving Global Economy*. [http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=index&cPath=37](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=index&cPath=37)
- IRAM (2009). *Transition démographique et Développement économique en Afrique subsaharienne. Remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*.
- Katseli Louka & Xenogiani Theodora (2006). *Effects of migration on sending countries*. OECD, Paris.
- King, Russel, Skeldon Ronald, Vullnerati Julie (2008), *Internal and international migration: bridging the theoretical divide*. Paper prepared for the IMISCOE "theories of migration and social change conference", St. Anne College, Oxford, 1-3 july 2008.
- Lacroix Thomas (2009). *Migration, Développement, Codéveloppement : quels acteurs pour quels discours ?* Rapport de synthèse européen. Informer sur les migrations et le développement (IDEM), Institut Panos Paris. International Migration Institute, Université d'Oxford, UK.
- Losch Bruno (2008). *Migrations and the challenge of demographic and economic transitions in the new globalized era*. Social science Research Council. NY, Feb.29th 2008.
- Martin Philip (2009). *Migration in the Asia-Pacific Region: Trends, factors, impacts*. Human Development Research Paper 2009/32. UNDP
- Migreurop (2009). *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*. Armand Colin.
- Moriconi-Ebrard François, Denis Eric, Harre Dominique et al. (2008) AFRICAPOLIS. *Formes et dynamiques de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest, 1950-2020 : approche géostatistique*. Publication AFD. <http://www.afd.fr/jahia/Jahia/Africapolis>
- OCDE-International energy agency (2003). *Energy to 2050. Scenarios for a Sustainable Future*.
- OCDE (2008). Perspectives des migrations internationales : SOPEMI. Edition 2008.
- OCDE (2009). *L'avenir des migrations internationales vers les pays de l'OCDE*.
- Oliver-Smith, A. (2008). *Researching Environmental Change and Forced Migration: People, Policy and Practice*, in IOM & United Nations University, April 2008, *Research workshop on migration and the environment : developing a global research agenda*.
- Özden & Schiff Maurice (2006). *International migration, remittances and the brain drain*. The World bank.
- Papademetriou Demetrios & Terrazas Aaron (2009). *Immigrants and the Current Economic Crisis Migration*. Policy Institute, Washington, USA.
- PNUD (2009). *Rapport mondial sur le développement humain 2009. Lever les barrières : Mobilité et développement humain*.
- IRAM (2009). *Transition démographique et Développement économique en Afrique subsaharienne. Remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*. Etude financée par le MAEE.
- Ratha Dilip (2007). *Leveraging remittances for development*. Migration Policy Institute policy brief, Washington, USA.
- Ravallion Martin, Chen Shaohua & Sangraula Prem (2007). *New Evidence on the Urbanization of Global Poverty*. Development Research Group, World Bank.
- Raleigh Clionadh & Håvard Hegre (2009). *Population Size, Concentration, and Civil War: A Geographically Disaggregated Analysis*. Political Geography 28(4): 224–238.
- Ruhs Martin (2006). *Potentiel des programmes de migration temporaire dans l'organisation des migrations internationales*. Revue internationale du Travail, OIT.
- Saint Paul Gilles (2009). *Immigration, qualifications et marchés du travail*. Conseil d'analyses économiques. N°3/2009.
- Shaw William (2008). *International migration and rural development in Sub-Saharan Africa. The impact on countries of origin*.
- Skeldon Ronald (2005). *Globalization, skilled migration and poverty alleviation: brain drain in context*. Working paper T15. Development research center on migration, globalization and poverty. Sussex University, UK.

- Skeldon Ronald (2008). *Migration policies and the millennium development goals*. Progressive governance, London, UK.
- Stern, N. (Ed) (2006). *The economics of climate change: the Stern review*. Cambridge University Press, Cambridge. [http://www.hm-treasury.gov.uk/stern\\_review\\_report.htm](http://www.hm-treasury.gov.uk/stern_review_report.htm)
- Trèmollières Marie (2009), sous la direction de. *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines. Perspectives africaines et européennes*. Cahier de l'Afrique de l'Ouest. OCDE/CSAO.
- UN DESA (2007). *International Migration Report 2006: A Global Assessment*. Department of Economic and Social Affairs. Population Division. [http://www.un.org/esa/population/publications/2006\\_MigrationRep/report.htm](http://www.un.org/esa/population/publications/2006_MigrationRep/report.htm)
- UN DESA (2008), *Urban Agglomerations 2007*. [http://www.un.org/esa/population/publications/wup2007/2007urban\\_agglo.htm](http://www.un.org/esa/population/publications/wup2007/2007urban_agglo.htm)
- UN DESA (2008<sup>2</sup>). *An overview of urbanization, internal migration, population distribution and development in the world*. Population division.
- UN DESA (2009), *World Population Prospects. The 2008 Revision. Highlights*. Social Affairs and Economic Department. [http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2008/wpp2008\\_highlights.pdf](http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2008/wpp2008_highlights.pdf)
- UN DESA (2009<sup>2</sup>). *World Economic and Social Survey 2009. Promoting Development, Saving the Planet*. E/2009/50/Rev.1. ST/ESA/319
- UNDP (2007). *UNDP-Spain MDG Achievement Fund. Terms of Reference for Thematic Window on Youth, Employment and Migration*.
- UNEP (2008). *Africa: atlas of our changing environment*. Division of early warning and assessment. United Nations Environment Programme.
- UN-Habitat (2008). *State of the world's cities 2008/2009. Harmonious Cities*. United Nations Human Settlements Programme. <http://www.unhabitat.org/pmss/getPage.asp?page=latestBooks&inPagesOf=20>
- UNHCR (2009). *Rapport global 2008*.
- Warner Koko et al. (2009). *In search of shelter. Mapping the effects of climate change on human migration and displacement*. Care international, United Nations University Institute for environment and human security, Centre for international earth science of Columbia university.
- WBGU, German Advisory Council on Global Change (2007). *Climate Change as a Security Risk*, Earth scan. [http://www.wbgu.de/wbgu\\_jg2007\\_engl.pdf](http://www.wbgu.de/wbgu_jg2007_engl.pdf)
- WHO (2009). *Handbook on Monitoring and Evaluation of Human Resources for Health with special applications for low- and middle-income countries*. Edited by Mario R Dal Poz ... [et al].
- Withol de Wenden, Catherine (2004), *Les frontières de la mobilité*, Série "Migration without borders", UNESCO, 25 mai 2004.
- Withol de Wenden, Catherine (2005). *Atlas des migrations dans le monde. Réfugiés ou migrants volontaires*. Editions Autrement, collection Atlas/Monde.
- Withol de Wenden, Catherine (2009). *Le développement accélère les migrations*. Entretien de Laëtitia Van Eeckhout, publié dans *Le Monde*, 08.01.2009.
- Wickramasekara Piyasiri (2004). *Options politiques de réponse à la migration des compétences : rétention, retour et circulation*. Perspectives des migrations du travail 5 F. Secteur de la protection sociale. Programme des migrations internationales, BIT, Genève.
- Wolton Dominique (2008). *Francophonie et migrations internationales*. Cellule de réflexion stratégique de la francophonie.
- World Bank (2006) *Global Economic Prospects 2006*. Washington, World Bank
- World Bank (2008). *Youth and employment in Africa: the potential, the problem, the promise*. Africa development indicators 2008-2009.
- World Bank (2009) *Préparer l'Avenir. Une Perspective à Long terme de la Mobilité des Personnes et des Emplois pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord*. Washington, World Bank
- World Bank (2009<sup>2</sup>). *Migration and Remittances Fact book 2008*. Washington, World Bank.
- Zetter Roger (2009). *Protecting environmentally displaced people: developing the capacity of legal and normative frameworks (travaux en cours)*. Refugees studies centre, University of Oxford, UK.

### RÉFUGIÉ

La Convention de 1951 sur les réfugiés définit les réfugiés comme des personnes qui se trouvent hors de leur pays de nationalité ou de résidence habituelle, craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, religion, nationalité, appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques. Les personnes qui fuient les conflits ou les violences généralisés sont aussi souvent considérées comme des réfugiés, bien que cela se produise parfois dans le cadre de mécanismes juridiques autres que la Convention de 1951.

### DEMANDEUR D'ASILE

Personne qui dit être un(e) réfugié(e), et qui attend que sa demande soit acceptée ou rejetée. Ce terme est neutre ; il décrit simplement le fait qu'une personne a déposé une demande d'asile. Certains requérants sont reconnus comme réfugiés, d'autres non.

### MIGRANT

Terme très général englobant la plupart des personnes qui se rendent dans un pays étranger pour des raisons variées et pour une certaine durée (en général une année au moins, afin de ne pas inclure les visiteurs temporaires tels que les touristes, les personnes en voyage d'affaires, etc.). Ce terme diffère de celui d'«immigrant», qui décrit une personne ayant établi sa résidence permanente dans un pays autre que sa patrie d'origine.

### MIGRANT ÉCONOMIQUE

Personne qui quitte son pays d'origine pour des raisons financières et non pour des motifs liés au fait d'être un réfugié.

### DÉPLACÉ INTERNE

Personne qui a été forcée de quitter son foyer — à cause d'un conflit, de persécutions (raisons apparentées à celles des réfugiés) ; ou en raison d'un désastre naturel ou d'autres circonstances similaires. Contrairement aux réfugiés, les déplacés internes restent à l'intérieur des frontières de leur propre pays.

### APATRIDE

Personne qu'AUCUN État ne considère comme son ressortissant (apatride de jure) ; ou personne qui ne jouit pas des droits fondamentaux octroyés aux autres ressortissants d'un pays (apatride de facto). Le fait d'être apatride peut avoir de terribles conséquences à titre personnel : certains apatrides vivent dans un enfer kafkaïen, où ils n'ont pas d'existence officielle et n'ont donc pratiquement aucun droit. À la différence des groupes mentionnés ici, ils peuvent n'avoir jamais quitté leur lieu de naissance, bien que certains apatrides puissent aussi être des réfugiés.

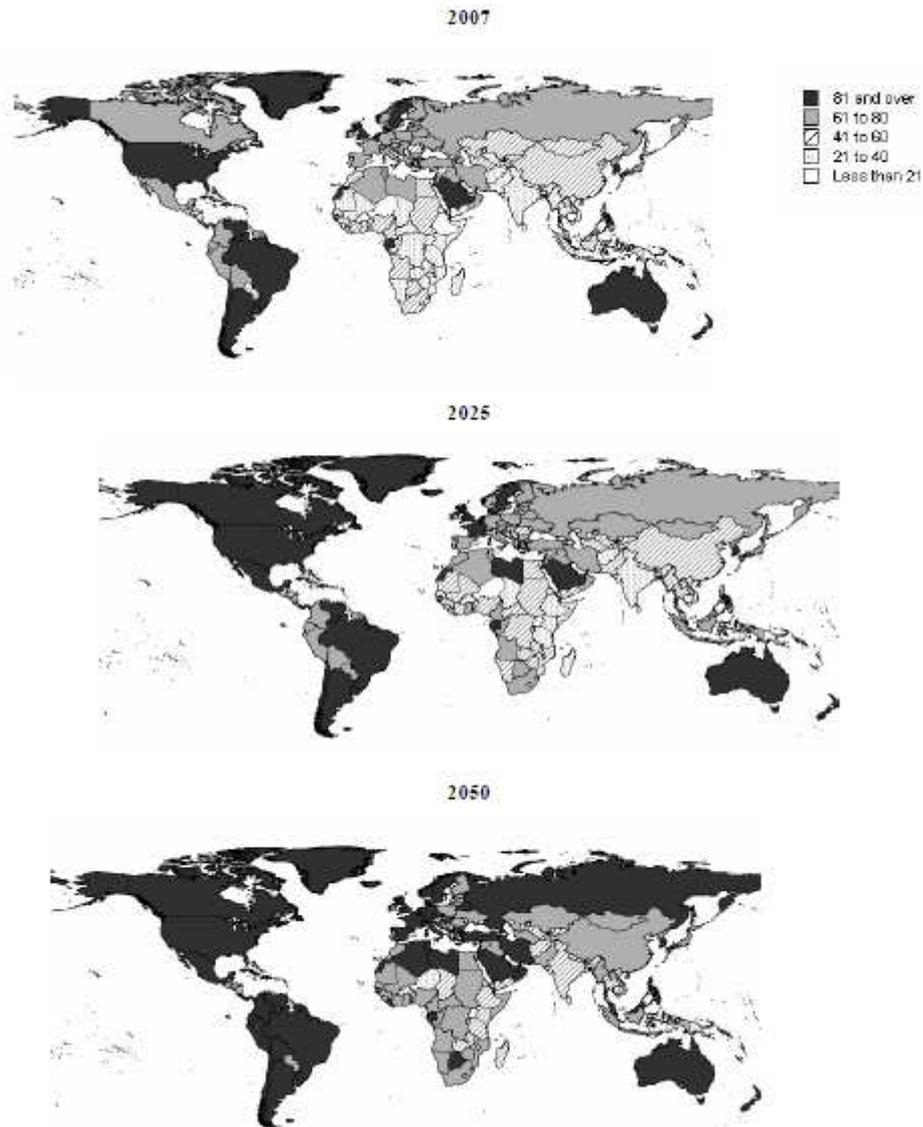
**Source** : UNHCR, 2007, *Protéger les réfugiés. Le rôle de l'UNHCR (2007-2008)*.

<http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/basics/opedoc.pdf?tbl=BASICS&id=419b66ad4>

## ANNEXE 4 : FLUX MIGRATOIRES INTERNES – CHIFFRES COMPLEMENTAIRES

### → URBANISATION

Percentage of the population in urban areas, 2007, 2025 and 2050

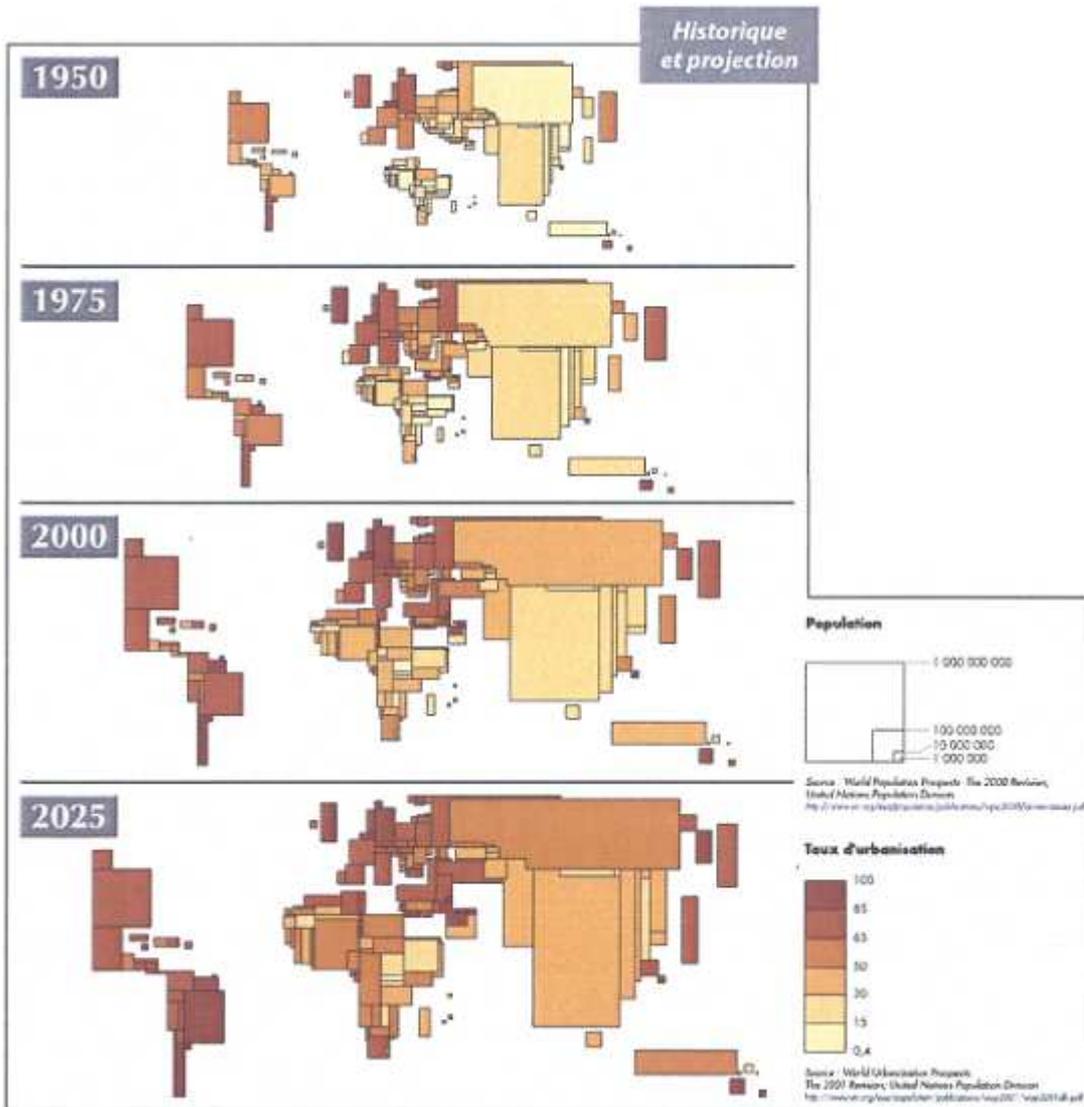


Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division: World Population Prospects DEMOBASE extract, 2007.

NOTE: The boundaries shown on the present map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

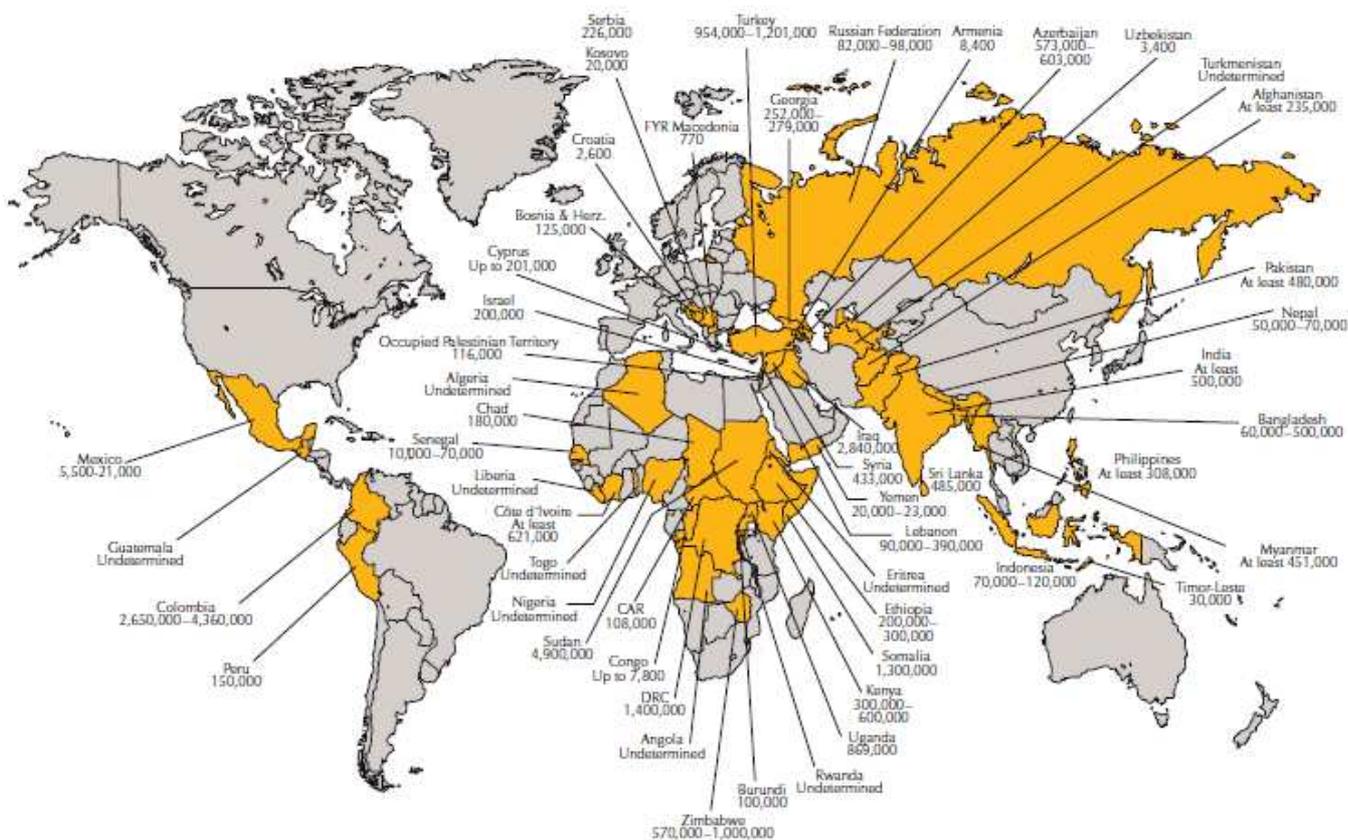
**Source :** United Nations Population Division, An overview of urbanisation, internal migration, population distribution and development in the world, New York, 21-23 January 2008  
[http://huwu.org/esa/population/meetings/EGM\\_PopDist/P01\\_UNPopDiv.pdf](http://huwu.org/esa/population/meetings/EGM_PopDist/P01_UNPopDiv.pdf)

→ URBANISATION MONDIALE



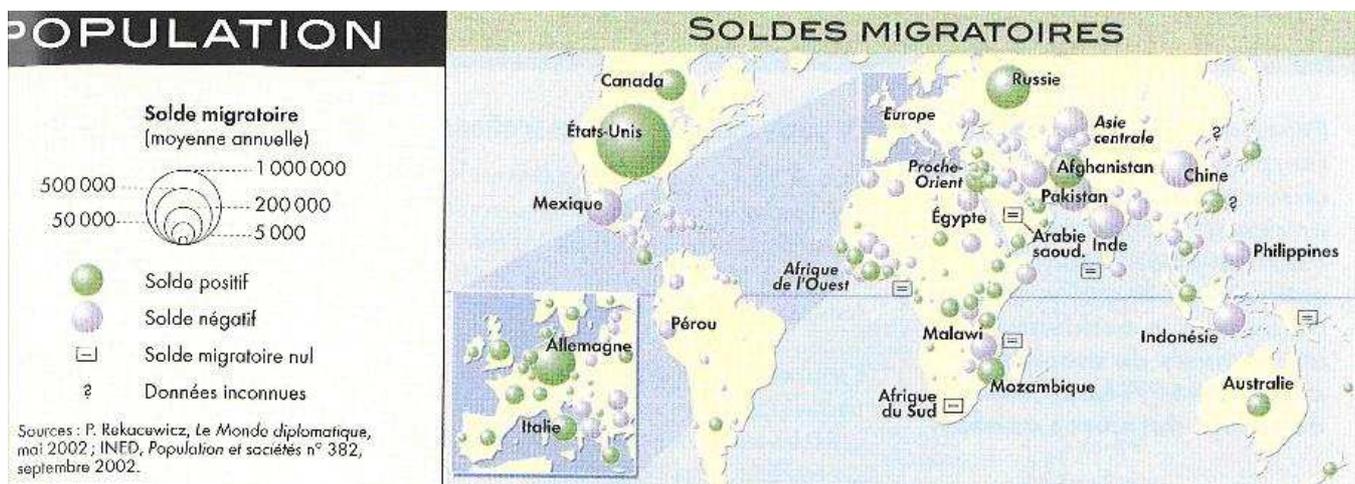
**Source** : <http://www.cartographie.ird.fr/dev-dur/pdfA3/urbanisation.pdf>

**ANNEXE 5 : DEPLACES INTERNES DANS LE MONDE (DEC. 2008)**



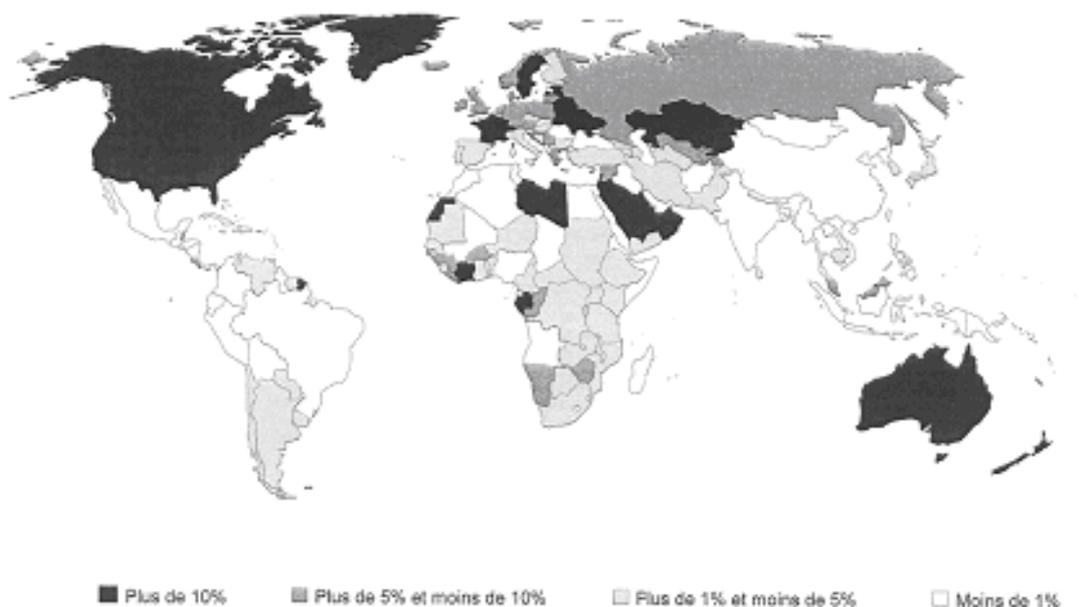
**Source :** IDMC & Norwegian refugee council (2009). *Internal displacement. Global overview of trends and developments in 2008*. Internal displacement monitoring centre.

**ANNEXE 6 : FLUX MIGRATOIRES INTERNATIONAUX – CHIFFRES COMPLEMENTAIRES**



**Source :** Withol de Wenden, C., 2005, *Atlas des migrations dans le monde. Réfugiés ou migrants volontaires*. Editions Autrement, collection Atlas/Monde.

Migrants en pourcentage de la population totale par pays, 2000



Source: Division de la population de l'ONU: *International Migration Report 2002* (New York, 2002).

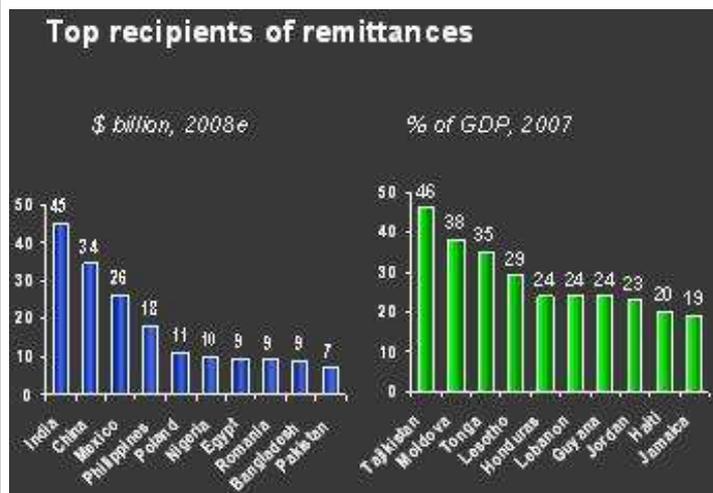
→ ESTIMATION DU NOMBRE DE MIGRANTS INTERNATIONAUX (1990-2005)

	Nombre de migrants internationaux (millions)		Accroissement (millions) 1990-2005	Distribution des migrants internationaux (en %)		Part des migrants internationaux dans la population (%)	
	1990	2005		1990	2005	1990	2005
Monde	154,8	190,6	35,8	100,0	100,0	2,9	3,0
Pays développés	82,4	115,4	33,0	53,2	60,5	7,2	9,5
Pays en développement	72,5	75,2	2,8	46,8	39,5	1,8	1,4
dont : PMA	11,0	10,5	-0,5	7,1	5,5	2,1	1,4
Afrique	16,4	17,1	0,7	10,6	9,0	2,6	1,9
Asie	49,8	53,3	3,5	32,2	28,0	1,6	1,4
Europe	49,4	64,1	14,7	31,9	33,6	6,8	8,8
Amérique latine et Caraïbes	7,0	6,6	-0,3	4,5	3,5	1,6	1,2
Amérique du Nord	27,6	44,5	16,9	17,8	23,3	9,7	13,5
Océanie	4,8	5,0	0,3	3,1	2,6	17,8	15,2

**Source** : Division de la population des Nations Unies (2006), *Trends in Total Migrant Stock : The 2005 Revision*.

→ TRANSFERTS D'ARGENT DES MIGRANTS

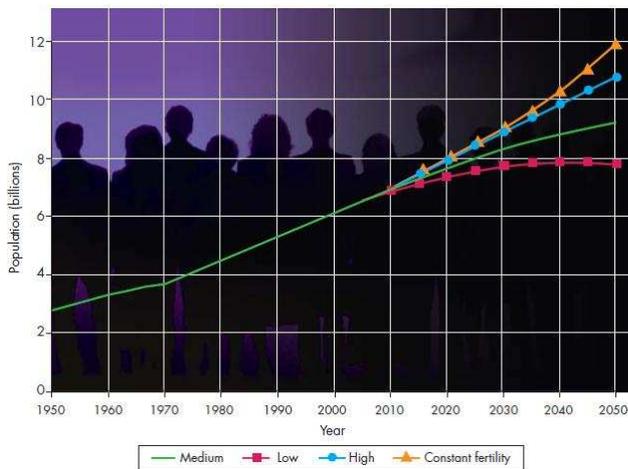
Remittance flows to developing countries			
\$ billion	2006	2007	2008e
<b>Developing countries</b>	<b>229</b>	<b>281</b>	<b>305</b>
East Asia and Pacific	53	65	70
Europe and Central Asia	38	50	53
Latin America and Caribbean	59	63	63
Middle-East and North Africa	26	31	34
South Asia	40	52	66
Sub-Saharan Africa	13	19	20
<i>Growth rate (%)</i>			
<b>Developing countries</b>	<b>17%</b>	<b>23%</b>	<b>9%</b>
East Asia and Pacific	13%	23%	7%
Europe and Central Asia	23%	31%	5%
Latin America and Caribbean	18%	7%	0%
Middle-East and North Africa	6%	22%	8%
South Asia	20%	31%	27%
Sub-Saharan Africa	37%	44%	6%



Source : Banque mondiale, 2009.

## ANNEXE 7 : ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE CONTEMPORAINE ET PROSPECTIVE

### → EVOLUTION DE LA POPULATION MONDIALE



**Source :** Division de la population des Nations Unies. World Population Prospects: The 2006 Revision. New York, Nations Unies, 2007.

**Tableau 1.5: Population mondiale**

(en %, proportion des régions et de certains pays dans le total)

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
<b>Europe (1)</b>	20,0	19,0	17,7	16,6	15,6	14,6	13,7	12,8	12,0	11,3
<b>Afrique</b>	9,3	9,6	9,8	10,2	10,8	11,4	12,0	12,7	13,4	14,0
<b>Asie</b>	56,2	56,8	57,9	58,8	59,2	59,6	60,0	60,3	60,4	60,4
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	7,2	7,5	7,7	7,9	8,2	8,3	8,4	8,5	8,6	8,7
<b>Amérique du nord</b>	6,8	6,6	6,3	6,0	5,8	5,6	5,4	5,3	5,2	5,1
<b>Océanie</b>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
<b>EU-25</b>	12,4	11,8	11,0	10,2	9,6	8,9	8,3	7,8	7,4	7,1
<b>Chine</b>	21,7	21,8	22,5	22,8	22,5	22,1	21,9	21,4	20,9	20,4
<b>Inde</b>	14,6	14,8	15,0	15,2	15,5	15,8	16,1	16,4	16,8	17,1
<b>Japon</b>	3,1	3,0	2,8	2,7	2,6	2,5	2,3	2,2	2,1	2,0
<b>Fédération de Russie</b>	4,0	3,8	3,5	3,3	3,1	3,0	2,8	2,6	2,4	2,2
<b>États-Unis</b>	6,2	6,0	5,7	5,4	5,2	5,0	4,8	4,7	4,7	4,6

(1) EU-25, Biélorussie, Bulgarie, République de Moldavie, Roumanie, Fédération de Russie, Ukraine, Îles Féroé, Islande, Norvège, Albanie, Andorre, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie-Monténégro, ancienne République yougoslave de Macédoine, Liechtenstein et Suisse.

Source (sauf EU-25): Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

■ Plus de 10%    ■ Plus de 5% et moins de 10%    ■ Plus de 1% et moins de 5%    □ Moins de 1%

Source: Division de la population de l'ONU: *International Migration Report 2002* (New York, 2002).

→ EVOLUTION DES STRUCTURES PAR AGE

	Âge médian (années)			Âge médian en 2050			
	1950	1980	2009	Hypothèses de fécondité*			
				Basse	Moyenne	Haute	Constante
<b>Monde</b>	24,0	23,0	<b>28,1</b>	42,9	<b>38,4</b>	33,9	32,2
<b>Pays développés</b>	29,0	32,0	<b>38,8</b>	50,4	<b>45,6</b>	40,5	46,1
<b>Pays en développement</b>	21,6	20,1	<b>25,7</b>	41,7	<b>37,2</b>	32,8	30,4
<b>PMA</b>	19,5	17,5	<b>19,3</b>	32,3	<b>29,0</b>	26,2	20,4
<b>Autres PED</b>	21,9	20,4	<b>26,8</b>	44,2	<b>39,4</b>	34,6	33,7
<b>Afrique</b>	19,2	17,5	<b>19,2</b>	31,7	<b>28,5</b>	25,8	19,9
<b>Asie</b>	22,3	21,1	<b>27,7</b>	45,2	<b>40,2</b>	35,3	35,2
<b>Europe</b>	29,7	32,7	<b>39,2</b>	51,7	<b>46,6</b>	41,2	48,7
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	20,0	20,0	<b>26,4</b>	46,8	<b>41,7</b>	36,2	36,4
<b>Amérique du Nord</b>	29,8	30,0	<b>36,4</b>	46,6	<b>42,1</b>	37,4	40,4
<b>Océanie</b>	28,0	26,6	<b>32,3</b>	43,5	<b>39,1</b>	34,8	35,1

**Source** : Division de la population des Nations Unies. World Population Prospects: The 2008 Revision. Highlights, [http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2008/wpp2008\\_highlights.pdf](http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2008/wpp2008_highlights.pdf).

- **Au niveau européen**

Les **partenaires européens du développement** se sont saisis de la question des migrations et du développement au niveau stratégique comme opérationnel (DG EuropeAid, 2007).

- Le **DFID** a développé une stratégie interministérielle finalisée en avril 2007 après 3 ans de débat "Moving out of poverty – Making migration work better for poor people". Le DFID travaille particulièrement sur les thématiques de l'exode des compétences dans le domaine médical et des transferts d'argent et notamment la baisse de leurs coûts via leur site internet *sendmoneyhome*. Il est également très impliqué dans le domaine de la recherche, ayant inscrit ces thématiques comme l'un des axes prioritaires de sa stratégie de recherche 2008-2013. Le DFID insiste sur le rôle que peuvent jouer les migrants pour le développement. Le représentant du DFID est le seul partenaire européen du développement à siéger aux groupes du Conseil de l'UE portant sur les migrations, notamment au GHN, Groupe à haut niveau asile et migrations.

- De part son implication dans l'accueil des migrants échoués aux Canaries, l'**Espagne** s'est rapidement saisie de la problématique du développement africain et de la thématique des migrations et du développement, signant dès 2007 un certain nombre d'accords bilatéraux sur ce thème notamment avec le Sénégal. Un groupe de travail a été créé entre ministères et organisations de migrants afin d'identifier des projets de codéveloppement à soutenir. Des partenariats avec les banques ont été signés sur les transferts. Deux unités travaillent sur les migrations à la DG POLDE (Direction générale pour les politiques de développement du MAE espagnol) et à l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI).

- Du côté **Allemand**, la GTZ a très tôt souhaité travailler sur les migrations et le développement et a convaincu le BMZ de l'intérêt du sujet en terme de réduction de la pauvreté. La GTZ dispose d'une unité spécifique migration, qui mène recherches et programmes, notamment au Maroc et au Burkina Faso. Le BMZ ne lie pas programme de coopération et régulation des flux migratoires.

- Le Ministère des affaires étrangères des **Pays-Bas** (MINBUZA) a élaboré en 2009 une stratégie interministérielle sur les migrations et le développement. Elle a été l'occasion de nombreux débats internes sur l'utilisation des fonds de la coopération, le Ministère en charge des migrations souhaitant que ces budgets servent au financement des retours volontaires ou forcés (non éligibles aux critères APD du CAD). Le MINBUZA travaille sur ce thème via les organisations internationales (OIM, Banque Mondiale), des ONG (OXFAM...) et des organisations de migrants. Les thèmes des transferts (site internet de comparaison), de l'entrepreneuriat des migrants au Sud, de l'exode des compétences et du renforcement des capacités des organisations de la diaspora impliquées dans le développement de leur pays d'origine sont prioritaires. Le MINBUZA soutient par ailleurs la structuration de la recherche aux Pays-Bas sur les migrations et le développement.

- L'Agence de coopération suédoise, SIDA est actuellement en pleine restructuration et le thème des migrations doit encore y trouver sa place. La **Suède** a jusqu'à présent été très active pour promouvoir la cohérence entre politiques de développement et politiques migratoires. Elle a également poussé la recherche, notamment sur les liens entre changements climatiques et migrations.

- L'**Italie** ne dispose pas d'institutions gouvernementales pour agir sur les migrations et le développement malgré un positionnement géographique la plaçant en première ligne de la problématique. L'Italie travaille surtout avec l'OIM<sup>3</sup> notamment dans les domaines de la mobilité des compétences, de l'entrepreneuriat des diasporas et du retour.

- Le Luxembourg, la Belgique, la Finlande, la Norvège et la Suisse ont également développé un certain nombre de programmes avec leurs communautés de migrants.

- **Au niveau Multilatéral**

Les organisations multilatérales se mobilisent depuis 2006 sur les migrations et le développement. Les **Nations-Unies** organisaient en septembre 2006 le 1<sup>er</sup> dialogue à haut niveau des NU sur ce thème, dialogue qui devait déboucher sur l'organisation annuelle d'un Forum global sur les migrations et le développement, le premier ayant eu lieu en juillet 2007 à Bruxelles et le second à Manille en octobre 2008. Ces Forums organisés par les Etats et rattachés aux NU *via* un représentant spécial, permettent aux pays du Nord et du Sud, aux intérêts parfois divergents, d'identifier les champs d'action prioritaires et les méthodes ayant prouvées leur efficacité ailleurs.

---

<sup>3</sup> OIM : Organisation internationale pour les migrations.

Il n'existe pas d'agence des Nations-Unies en charge de la thématique migratoire. Ce sujet est abordé de façon transversale par différentes institutions telles que le FNUAP, UN DESA, UNESCO, FIDA. Le PNUD souhaite depuis 2007 se saisir de la question et a choisi la migration comme thème de son prochain *Rapport mondial sur le développement humain 2008/2009*. Par ailleurs, le PNUD s'est vu confier par la CE la mise en œuvre du premier programme européen spécifiquement destiné aux diasporas pour le développement. Reste que l'OIM, Organisation Internationale pour les Migrations (hors du système des NU mais installée à Genève), demeure l'acteur numéro 1 sur ce thème avec plus de 5000 employés. Concernant le champ spécifique de la migration et du développement, l'OIM est plus particulièrement active dans la sphère de la mobilité des compétences, des profils migratoires et s'engage à présent également activement sur le lien migration-changement climatique.

La **Banque Mondiale** avait fait de la migration et des transferts d'argent des migrants, le thème de son "global economic prospects 2006". Depuis lors, la Banque s'active dans le champ de la recherche sur l'impact des migrations sur la réduction de la pauvreté. Elle travaille également pour une amélioration des données disponibles tant sur les transferts que sur l'exode des compétences. Dans un souci d'opérationnalité, logique fortement poussée par les bailleurs européens, la Banque a lancé en 2007 son programme D-MADE visant à financer des projets d'entrepreneurs de la diaspora africaine installée en Europe vers l'Afrique. Bien que de taille limitée, ce programme démontre la prise en compte opérationnelle progressive des partenaires du développement quant au rôle que peuvent jouer les diasporas pour leur pays d'origine. L'AFD est un des partenaires actifs de ce programme.

L'**OCDE** est impliquée à différents niveaux de la problématique des migrations et du développement. Le Centre de développement a produit des documents intéressants sur la cohérence des politiques. L'OCDE a travaillé par ailleurs pour une amélioration des données concernant les migrations internationales, notamment concernant les personnes qualifiées. Le CAD, quant à lui, ne s'est pas encore lancé réellement dans le débat sur l'utilisation des fonds du développement sur les questions migratoires.

- **Au niveau Africain**

L'**Union africaine** s'est saisie du dossier Migration et développement en 2006, identifiant les diasporas africaines comme la « 6<sup>ème</sup> région de l'Afrique ». L'UA a mené un travail d'identification de la diaspora africaine installée dans le monde, via l'assistance des ambassades sud-africaines. Ces travaux ont débouché sur l'organisation en Afrique du Sud (8-10 octobre 2008) d'un Sommet des diasporas africaines et sur une plus grande reconnaissance par les pays de l'apport de leur diaspora.

Le **Secrétariat des Etats ACP** et la **CEDEAO** ont développé en 2006-2007 des stratégies d'actions sur les migrations et le développement et travaille actuellement à la mise en place d'un observatoire des migrations africaine, sur financement européen. L'UE comme le Club du Sahel et d'Afrique de l'Ouest de l'OCDE financent et appuient techniquement ces processus.

La **Banque Africaine de Développement** a mené un certain nombre de travaux de recherche sur les transferts d'épargne vers l'Afrique, notamment sur le corridor France / Maroc, Mali, Sénégal, Comores, en partenariat avec la DGTPE et l'AFD. Le rapport Afrique 2050 devrait contenir également un volet migrations/démographie. La BafD est associée à certains travaux de la Banque Mondiale sur les transferts. En partenariat avec la BAFD et l'AFD, la DGTPE a organisé fin 2009 deux ateliers techniques régionaux pour la zone Maghreb et la zone Franc consacrés à la réglementation des transferts d'argent des migrants. La BafD, sur financement du MIIINDS et du FIDA met actuellement en place un Fonds migrations et développement qui devrait permettre le financement de projets innovants sur les transferts comme la recherche et le renforcement des capacités.